

LYON-EXPOSITION

MONITEUR HEBDOMADAIRE DES EXPOSANTS

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE

J. LYONNET, Rédacteur en chef.

Directeur, A. CAUDRON.

Secrétaire de la Rédaction, LAURENT CHAT

ADRESSER

toutes les communications à
M. LAURENT CHAT
Secrétaire de la Rédaction.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 79, rue de la République, 79 — LYON

Les Bureaux du Journal sont ouverts de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures.

RÉDACTION de 1 à 3 heures.

ABONNEMENTS

LYON et le RHÔNE, un an 8 fr.
DÉPARTEMENTS » 9 »
ÉTRANGER (Un. post.) » 10 »
Les Abonnements partent du
1^{er} Septembre 1893.

NUMÉRO EXCEPTIONNEL

12 PAGES DE TEXTE ET UNE GRAVURE

SOMMAIRE

Visites officielles (J. Lyonnet). — M. Georges Berger (Laurent Chat). — Echos de l'Exposition. — L'Horticulture à l'Exposition (Pierre Virès). — L'Economie sociale en 1894 (Georges Auber). — Classes 47, 48 et 49: Construction d'un bâtiment annexe. — Aux Exposants. — Les Pelouses. — Conseil municipal de Lyon. — Vins, Liqueurs et Spiritueux. — L'Inauguration. — La France à Anvers. — Béziers à l'Exposition. — La Porte monumentale. — A Marseille. — Les Belges et l'Exposition. — Congrès de la Propriété bâtie de France. — L'Ecole pénitentiaire à l'Exposition de Lyon. — Une visite à l'Exposition coloniale. — Les Beaux-Arts à l'Exposition. — L'Imprimerie à l'Exposition. — M. Berger à Lyon. — Les Coiffeurs. — Calendrier des Expositions internationales. — Documents officiels. — La XX^e Fête fédérale.

GRAVURE: Porte monumentale de l'Exposition collective des Vins, Liqueurs et Spiritueux.

VISITES OFFICIELLES



AVANT que M. Casimir Périer, président du Conseil des Ministres, soit venu inaugurer officiellement l'Exposition de 1894, le Parc de la Tête-d'Or aura reçu une visite qui est une première consécration de cette grande œuvre.

Nul n'était plus autorisé que M. Georges Berger pour juger du travail accompli, de l'énorme effort : celui qui avait dirigé la plus grande manifestation industrielle du monde entier, l'Exposition de 1889, à laquelle Chicago, malgré de colossales dépenses, n'a pu atteindre, celui-là venait voir ce qu'il était possible d'attendre de la province.

Il arrivait évidemment avec des idées préconçues, comme tout Parisien ; il pensait qu'une tentative provinciale ne serait jamais que provinciale, c'est-à-dire inférieure ; et il est sorti véritablement émerveillé de ce qu'il avait vu.

Cette Coupole gigantesque n'avait pas encore eu de rivale ; nulle part le travail du fer n'avait été poussé à une telle hardiesse ; le cadre merveilleux du Parc était lui-même sans rival.

Et avec sa loyauté habituelle, avec son intelligence ouverte à toutes les conceptions du beau, M. Georges Berger n'a pas hésité à le déclarer hautement.

Sous ce dôme immense où une armée pourrait manœuvrer, il a voulu prendre la parole devant tout ce que l'administration, le commerce, l'industrie comptaient à Lyon de plus autorisés, et il a pleinement rendu justice au modeste auteur de ce chef d'œuvre qui se cachait dans la foule, à M. Claret, et à ses collaborateurs infatigables.

Il lui a exprimé l'émotion qui l'avait saisi, lui, habitué cependant à concevoir et à exécuter de belles choses ; il a dit que l'entrepreneur général avait grandiosement accompli son œuvre, une œuvre nationale, une œuvre de politique pacifique.

Il a convié tous ses auditeurs à s'unir dans le même but : la réussite de l'Exposition lyonnaise. M. Doumer, qui se trouvait aux côtés de M. Berger, n'a pas regretté à ce moment d'avoir été le rapporteur de la demande de crédits, présentée en faveur de l'Exposition de 1894, à la tribune française. Les honorables députés qui assistaient à cette consécration ont été heureux d'avoir soutenu par leur vote une entreprise aussi magnifique.

Il fallait à l'Exposition cette consécration ; il fallait cet hommage, venant de la bouche d'un homme qui s'y connaissait, pour ranimer le courage de M. Claret, si jamais sa volonté indomptable l'avait abandonné un instant.

« Je n'ai vu nulle part, a déclaré M. Berger, une Exposition dont les constructions fussent, à cette date rapprochée de l'inauguration, aussi avancées, aussi voisines de leur achèvement. »

Cette affirmation est bien faite pour rassurer les plus pessimistes.

Mais, en même temps, l'honorable député de la Seine reprochait aux exposants de ne pas montrer plus d'empressement, de ne pas s'associer davantage aux efforts du concessionnaire général.

Eloges et reproches auront porté bons fruits : M. Claret a redoublé d'efforts ; les exposants ont compris qu'il y allait à la fois, et de leur intérêt et de la dignité nationale, d'inviter les étrangers à visiter une entreprise complètement achevée. Et aujourd'hui les craintes se dissipent, le travail touche à sa fin.

Les portes de l'Exposition de 1894 s'ouvriront pour une œuvre entièrement terminée, digne de Lyon, digne de la France.

J. LYONNET.

M. GEORGES BERGER

QUAND on a examiné le chemin parcouru par l'Exposition de Lyon, depuis deux mois à peine, on se sent pris d'un bel enthousiasme pour ceux qui ont été la cause d'un tel mouvement. Et nous estimons que la nomination de M. Georges Berger comme Président du Comité parisien n'a pas peu contribué à l'augmentation du chiffre de la subvention gouvernementale, à la propagation du sentiment de confiance qui est à présent dans tous les cœurs français, au recrutement important des adhérents qui sont venus à la dernière heure et alors que la majeure partie des emplacements était louée déjà ; et enfin à l'aplanissement de difficultés d'ordre supérieur qui, sans lui, pour ne citer qu'un exemple, feraient qu'aujourd'hui encore les wagons à destination du Parc-de-la Tête-d'Or n'y pourraient pénétrer. Peut-être bien aussi est-ce à l'autorité qui s'attache à son nom, à l'estime générale dont il jouit que nous devons les articles nourris d'un si bel élan que nous prodigue la presse parisienne que M. Claret, du reste, a su remercier d'avance et d'une façon toute spéciale, de ses acclamations presque spontanées.

Si M. Berger s'était borné à ces interventions morales si efficaces, auxquelles nous devons la meilleure part du succès, il eût acquis des droits indestructibles à notre reconnaissance ; et il faut bien avouer aussi qu'il y avait un certain mérite à accepter de faire partie d'un Comité parisien que certains sceptiques allaient jusqu'à qualifier de « Comité de l'agonie », en constatant la lenteur avec laquelle le gouvernement tenait des promesses qui semblaient lui peser et certains articles de la presse lyonnaise où M. Claret était violemment pris à partie et où l'Exposition était condamnée. Mais aujourd'hui que la période théorique est close M. Georges Berger veut compléter son œuvre, il veut connaître l'enfant auquel il a servi de parrain, il tient à ce qu'on sache que son dévouement n'est

pas une chose platonique et banale ; il a l'orgueil de l'œuvre de laquelle il a été le plus éminent collaborateur et il n'hésite pas à nous apporter, de la façon la plus modeste qui soit, mais la plus efficace, son concours éclairé pour les multiples travaux de la dernière heure.

Nos confrères ont relaté l'importance de la réunion qui se tint, samedi dernier, sous la Coupole ; le *Lyon-Exposition* n'a pas voulu se borner exclusivement à reproduire les formules laudatives avec lesquelles on constate que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Nous avons eu l'honneur d'être reçu par M. Georges Berger auquel M. E. O. Lami nous a présenté de la plus charmante façon.

— Je serais heureux, Monsieur le député, d'enregistrer quelques-unes de vos impressions sur notre Exposition.

— Mais c'est extrêmement facile et cela me sera très agréable de vous dire toute ma pensée. Je vous avoue que la première impression est... hésitante ; on arrive à l'Exposition et on la cherche. Les deux colonnes qui encadrent l'entrée laissent supposer que le bâtiment principal sera dans leur axe ; pas du tout, on voit à gauche une petite silhouette de bâtiment très blanc, très coquet ; à droite c'est un pan de pavillon garni de planches, et dans l'axe c'est une magnifique pelouse puis un lac merveilleux. On avance un peu et on s'engage dans l'allée d'honneur, avec la conviction que cette fois on y est ; on n'y est pas du tout. La porte principale est vue alors de profil et perd considérablement de sa majesté ; c'est grand dommage qu'on n'ait pu la reporter de quelques mètres à droite car elle m'a paru fort décorative et elle aurait produit un plus grand effet.

— Et la Coupole ? très franchement, est-ce aussi laid qu'on le dit, car nous devenons de mauvais juges, nous qui l'avons vue sortir de terre et qui nous y intéressons maintenant autant que si elle nous appartenait ?

— Voyez-vous, un bâtiment aussi vaste ne peut pas produire, extérieurement, une impression artistique ; il faut envisager que vous avez résolu un problème qui ouvre la voie à des constructions de dimensions colossales. Intérieurement, elle est imposante, votre Coupole, et tous les visiteurs seront émus, comme je l'ai été moi-même, en voyant cette immense superficie couverte par un dôme sous lequel s'entrecroisent à l'infini des nervures de fer relativement menues. Ce qu'il y a de plus remarquable encore, c'est la promptitude avec laquelle M. Claret l'a édifiée ; c'est un vrai tour de force qu'il a accompli.

— Messieurs vos collègues qui vous accompagnaient ont-ils partagé votre admiration ?

— Absolument. Vous avez vu que M. Aynard souriait de voir mon contentement ; M. Oriol était émerveillé ; M. Clapot trouvait cette voûte de fer magnifique ; quand à M. Doumer, il vous a dit son enthousiasme assez éloquent pour que je n'aie pas à le confirmer.

— J'ai remarqué que, de concert avec M. l'adjoint Chevillard, vous étudiez de très près le plan général des emplacements loués sous la Coupole. La classification des produits a-t-elle votre approbation ?

— Pleine et entière si elle avait été suivie ; des raisons que vous connaissez comme moi ont fait modifier la marche qu'on avait arrêtée

d'avance et c'est dommage pour les techniciens. Quant au public, vous allez lui montrer des merveilles dans un ordre très honorable et il sera satisfait, n'en doutez pas.

— Vous croyez au succès ?

— Je suis convaincu que votre Exposition aura un succès considérable. Vous avez tous les éléments d'une réussite complète. Tout d'abord l'appui officiel du Gouvernement qui est d'un effet moral considérable, d'une très haute portée dans l'esprit du public ; ensuite, vous êtes les premiers à tenter une entreprise aussi colossale — Paris excepté — ; de plus, vous avez organisé une section coloniale qui sera l'un des plus vifs attraits de votre œuvre ; j'ajoute encore que vous avez eu l'excellente idée de montrer à vos visiteurs, sous une forme palpable, les multiples transformations de la matière première pour arriver à la chose fabriquée. La Monographie de la soie en action, le laboratoire modèle voilà d'excellentes innovations. L'avenir des Expositions est tout entier dans l'exhibition palpable des différentes industries en action, et ces leçons de choses auront bien plus d'attraits pour les visiteurs que le simple étalage des produits obtenus.

— Serons-nous prêts ?

— Cela, c'est l'affaire de vos exposants et de leurs entrepreneurs. Voilà quinze jours que la Coupole leur est livrée et trois groupes à peine ont commencé leur installation. Il faut secouer le zèle de chacun, talonner les fabricants de vitrines, de façon que ces dernières soient entièrement posées d'ici huit jours par exemple. Le gouvernement a fait pour votre œuvre ce qu'il n'a jamais fait pour personne ; il a aidé de larges deniers une importante tentative de décentralisation. Pourquoi cette attitude sympathique, ces marques évidentes d'intérêt ? C'est d'abord parce que Lyon, seconde ville de France, est en quelque sorte la capitale industrielle de notre pays ; mais c'est beaucoup aussi pour récompenser les services rendus à la cause de la République par votre patriotique et laborieuse cité. Aujourd'hui, voyez-vous, les questions économiques se lient d'une façon indissoluble à la politique. Il faut donc vous persuader que vous ne faites pas seulement une œuvre commerciale, utile aux intérêts de Lyon plus spécialement, mais en même temps une œuvre politique d'une haute portée dont bénéficiera la France toute entière. L'Exposition de Lyon sera une grande manifestation commerciale, industrielle et économique, qui fournira à tous les Français une occasion nouvelle de se rapprocher : vous allez donc travailler à la grandeur nationale et vous aurez l'honneur d'affirmer, à la face du monde, que notre République est pacifique, qu'elle dédaigne les provocations mesquines et qu'elle n'a de soucis que pour le bien-être de ses enfants et la gloire de ses industries. Votre tâche est élevée, votre rôle est noble ; il convient donc que la pensée de la France, dont vous allez tenir le drapeau, ne vous quitte pas un instant et que vous teniez à honneur d'être prêts au jour fixé pour montrer quelle importance vous attachez à l'œuvre d'apaisement, de prospérité nationale et de foi démocratique que vous avez su mener à bien et qui vous a valu l'unanimité des suffrages de la Chambre des Députés.

Prêts ? vous devez l'être, vous pouvez l'être. Vous avez en M. Lami un collaborateur zélé et capable. M. Lami ne regardera pas sa peine et se multipliera pour donner à chacun les

conseils qu'il demandera, pour prêcher, d'exemple et pour se consacrer, dès aujourd'hui, d'une façon pleine et entière, à l'organisation générale. Ce service est ingrat, il est rude et compliqué, mais j'ai vu M. Lami à l'œuvre en 1889 et je sais qu'il le mènera à bien. Donc, de ce côté, n'ayez aucune inquiétude ; que les exposants se hâtent seulement d'envoyer leurs produits, que les entrepreneurs placent tout de suite leurs vitrines et votre coupole se présentera aux premiers visiteurs dans l'intégralité de son installation.

— Vos paroles me rassurent pleinement, Monsieur le Député, et les lecteurs du *Lyon-Exposition* verront, avec intérêt, vos déclarations si précises, si réconfortantes. Pour peu, à présent, qu'on puisse niveler les chemins, reconstituer les pelouses, notre Exposition fera bonne figure le 29 avril.

— Niveler les chemins ? mais cela peut se faire en deux jours ! Demandez à M. le Gouverneur militaire de Lyon quelques compagnies de soldats que vous emploierez à ce travail, comme cela s'est fait à Paris en 1867, en 1878 et en 1889, et cette transformation se fera comme par enchantement. Et, si vous relatez dans votre journal la conversation que nous avons en ce moment, n'oubliez pas de dire que le cadre de votre Exposition est tout simplement féérique. J'en suis enthousiasmé plus que je ne saurais le dire. Vous allez pouvoir réaliser des choses surprenantes au point de vue des distractions populaires — qu'il faut semer à profusion comme vous l'avez si excellemment dit déjà. — Paris enfante des merveilles, grâce à des subsides inépuisables, mais nous n'aurons jamais cet auxiliaire inimitable, ce collaborateur naturel qu'est votre splendide Parc de la Tête-d'Or. »

Telles sont les déclarations que nous a faites M. Berger avec une amabilité charmante. Nous avons pu apprécier, durant cette causerie faite sur le mode familial, sans apprêt d'aucune sorte, quel collaborateur éminent notre œuvre avait l'honneur d'avoir à sa tête. Bien entendu, nous n'avons pu tout relater, mais il est une constatation que nous avons faite qui mérite d'être dite. M. Georges Berger voit des dévouements partout ; c'est ainsi qu'il nous faisait l'éloge de M. le Maire de Lyon, de M. Claret, du Conseil supérieur, de la Chambre de Commerce, de M. Lami, de ses collègues du parlement ; puis il citait la besogne accomplie, les difficultés aplanies, le succès certain, sans que jamais son nom vienne sur ses lèvres. A l'entendre, le résultat obtenu émanerait d'une collectivité dans laquelle il ne se compte même pas. La modestie, nous le savons, est l'apanage des hommes forts par leurs pensées et par leur autorité, mais la reconnaissance est un capital dont on sait payer les intérêts, à Lyon. Nous sommes bien certain d'être l'interprète de l'unanimité des sentiments de nos compatriotes en disant à M. Georges Berger combien nous lui savons de gré de nous avoir donné son appui d'une façon si complète et de nous avoir montré le vif intérêt qu'il porte à notre œuvre en venant ici-même, pour mieux juger du travail à accomplir, nous indiquer la marche à suivre, nous prodiguer les meilleurs conseils et nous montrer toute l'étendue de la responsabilité qui nous incombe en nous répétant que nous travaillons à la fois pour la France et pour la République, pour la prospérité nationale et pour

la paix. Lyon sera digne de son passé, digne de la confiance que le Gouvernement a mise en lui, digne des concours généreux qui lui sont venus de toutes parts.

Laurent CHAT.

ÉCHOS DE L'EXPOSITION

Le Cambodge à l'Exposition coloniale.

M. Marrot, commissaire général du Cambodge près l'Exposition coloniale, est venu ces jours derniers à Lyon, pour visiter le local affecté au Cambodge dans le Palais de l'Indo-Chine et arrêter les mesures à prendre pour les agencements et l'organisation intérieure.

M. Marrot s'est montré très satisfait des dispositions de la salle qui lui est attribuée et reviendra au commencement de mai, pour disposer les nombreux produits cambodgiens arrivés à Lyon et disposés dans les entrepôts par les soins de la Chambre de commerce chargée de l'organisation de toute l'Exposition coloniale.

L'Exposition du Cambodge promet d'être des plus curieuses et des plus intéressantes à tous les points de vue. Des trophées d'armes, des défenses gigantesques d'éléphant, des sculptures curieuses, des statues, des meubles s'allieront aux nombreux produits naturels de cette riche possession pour en démontrer la grande valeur commerciale, agricole et artistique.

La ville de Paris à l'Exposition.

Les services de la ville de Paris mettent en ce moment la dernière main aux envois qu'ils destinent à l'Exposition internationale de Lyon. Quelques-uns ne seront prêts qu'à l'extrême limite fixée.

Le pavillon de la ville de Paris occupe une surface de 250 mètres carrés. Il a 25 mètres de long sur 10 de large et sera divisé en sept salles. Les deux du côté gauche seront réservées à l'enseignement. Celles du côté droit sont destinées : l'une aux services de la préfecture de police et de l'Assistance publique, l'autre aux services des beaux-arts, travaux historiques, bibliothèques, plan de Paris.

On entrera à l'exposition de la ville de Paris par la salle mise à la disposition des services d'architecture, des affaires municipales et des affaires départementales. Dans deux petites salles situées derrière la précédente se trouveront groupés les services de l'assainissement, de la statistique et de la voie publique.

Au demeurant, voici le catalogue des objets qui seront exposés dans ces salles :

Service des bibliothèques. — Plan de Paris indiquant les emplacements des bibliothèques.

Vue intérieure de la bibliothèque de l'Hôtel-de-Ville, de la bibliothèque Forny, de celles des mairies des 2^e et 13^e arrondissements.

Service des Beaux-Arts. — Vitrine tournante avec photographies des sculptures décorant l'Hôtel-de-Ville. — Cadres contenant les photographies des peintures. — Gravures publiées par la ville.

Service des travaux historiques. — Collection de l'histoire de Paris publiée par la ville. — Histoire de la Révolution. — Plans restitués de l'église Saint-Germain-des-Prés. — Pierres tombales anciennes. — Couvent des Grands-Augustins. — Plans de Paris en 1380, 1789, 1794. — Vue panoramique du faubourg Saint-Germain ancien.

Service des affaires municipales. — Vues photographiques et aquarelles des halles et marchés, des cimetières parisiens et des étuves à désinfection.

Statistique municipale. — Dessins graphiques.

Architecture. — Spécimens des lycées, écoles et mairies nouvellement construits.

Logements insalubres. — Etude d'hygiène publique. — Législation des logements insalubres, règlements sur les constructions.

Voie publique. — Vues photographiques prises des travaux.

Promenades. — Albums d'appareils d'éclairages photographiés. — Tableaux représentant des vues de Paris (porte Saint-Denis, marché aux fleurs, etc.).

Service des eaux. — Dérivation de l'Avre et de la Dhuis. — Aqueduc de l'Avre. — Tuyaux de fontainerie.

Assainissement. — Pièces employées pour l'assainissement des habitations. — Epannage à Gennevilliers. — Appareils de water-closet.

Enseignement primaire. — Ce sera, sans contredit, la partie la plus intéressante de l'exposition parisienne. On verra exposés les travaux des élèves des principales écoles de la ville de Paris, notamment des écoles professionnelles.

Ecole Boule : Objets mobiliers et un buffet complet de salle à manger.

Ecole Bernard Palissy : Modelages en plâtre. — Terres cuites.

Ecole Estienne : Reliures. — Types de composition d'imprimerie.

Ecole Diderot : Travaux de fer.

Affaires départementales. — Vues des communes en 1840-1890. — Mouvement des voyageurs sur les tramways. — Anciens traitements employés pour les aliénés. — Vues photographiques de l'orphelinat de Cempuis (Oise). — Travaux des aliénés : fer forgé, tapis, broderies, coutures. — Publications des médecins aliénistes.

Assistance publique. — Vues des établissements hospitaliers.

Préfecture de police. — Travaux et moyens du système d'identification. — Tableaux sur l'inspection des viandes. — Plan du service des secours contre l'incendie. — Tenues des sapeurs-pompiers.

Tout sera mis en place avant le 29 avril. M. Maillard, inspecteur des travaux d'art, des fêtes et des expositions de la ville de Paris, l'un des plus dévoués et des plus habiles lieutenants de l'éminent organisateur des fêtes parisiennes, M. Bouvard, se rendra à Lyon du 15 au 20 avril pour procéder à l'installation de tous ces objets.

Le Conseil général à l'Exposition.

Le Conseil général du Rhône tenait samedi la dernière séance de sa session ordinaire.

Les honorables membres de l'assemblée départementale n'ont pu, par suite, assister à la réunion des exposants tenue sous la coupole, et à laquelle la présidence de M. Berger donnait un intérêt tout spécial.

Mais la séance levée, M. le préfet, M. Gravier, secrétaire général pour l'administration; M. le sous-préfet de Villefranche; M. Bouffier, président du Conseil général; Paillason, vice-président; MM. Lagrange, de Veyssière, Sonnery-Martin, de Jerphanion, Causse, conseillers généraux, et un grand nombre de leurs collègues se sont rendus au Parc visiter les travaux de l'Exposition.

Ils ont été reçus par M. Chevillard, adjoint délégué à l'Exposition; et M. Faure, secrétaire du Conseil supérieur, conseiller municipal, les a conduits dans toutes les installations en cours et leur a fait en détail visiter les palais. Ils ont notamment admiré le palais des Beaux-Arts, encombré de caisses et de tableaux et où les ouvriers étaient en train de placer la superbe toile de Roybet, qui mesure au moins six mètres de large sur huit de hauteur.

MM. les membres du Conseil général ont pu se rendre compte que leur sympathie pour l'Exposition était justifiée par les résultats déjà acquis et ils se sont retirés enchantés de leur visite et complètement rassurés sur le succès final.

Les fêtes d'inauguration

M. Rivaud a été reçu par le président du conseil des ministres. M. Casimir-Périer a accepté le programme qui lui a été soumis par le préfet du Rhône.

Le 28 avril, arrivée du président du conseil

et des ministres qui l'accompagnent, à 5 h. 23 du soir; grand dîner et bal à la préfecture.

Le dimanche 29, inauguration officielle de l'Exposition à 2 heures; le soir, grand banquet offert par la municipalité dans le palais algérien de l'Exposition.

Sous la Coupole.

On peut dire que les travaux de la grande Coupole sont terminés, ceux du moins concernant le concessionnaire général, car les exposants ne se hâtent pas beaucoup plus qu'aux premiers jours.

Les seuls ouvriers de M. Claret qu'on puisse encore rencontrer, sont ceux qui, tout en haut des fermes, placent les fils électriques destinés à donner la lumière aux sept mille lampes qui éclaireront l'édifice, et ceux qui achèvent la colonne centrale que va surmonter une vaste sphère d'or.

Partout ailleurs, ce ne sont plus que menuisiers qui fabriquent les vitrines, décorateurs qui placent les tentures, ou manœuvres qui achèvent les fondations sur lesquelles s'appuieront les lourdes machines.

Certaines vitrines se font remarquer par plus de soins dans tous les détails, par une ornementation plus fine, bien que toutes soient de mêmes dimensions. Le visiteur saura bien apprécier le goût de certains exposants. Par contre, il est des secteurs entiers du vaste édifice qui sont absolument vides : c'est dire que certaines classes ne font rien pour être prêtes à l'heure dite.

Citons par exemple la mécanique, la papeterie, la musique et plusieurs autres encore.

On ne sait à quelles causes attribuer la négligence de ces classes; elles n'ignorent pas cependant qu'il y va non seulement de la réussite d'une œuvre nationale, mais encore de leur propre intérêt. Tant pis pour les exposants que le jury, qui fonctionnera dès les premiers jours, ne trouvera pas prêts; ils n'auront à espérer aucune récompense, et ils ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Raccordement avec le P.-L.-M.

Une des conditions les plus importantes de l'achèvement de l'Exposition de 1894 est aujourd'hui remplie; nous voulons parler du raccordement de l'Exposition avec la ligne P.-L.-M.

Depuis dimanche, l'autorisation est donnée d'ouvrir la nouvelle ligne et toutes les gares de la Compagnie ont été prévenues.

Les exposants peuvent donc adresser sans crainte leurs colis à « Lyon-Exposition »; le service de la manutention est complètement organisé et les marchandises seront aussitôt déposées sur l'emplacement désigné.

Deux ou trois trains arriveront chaque jour; déjà hier matin un train spécial de quinze wagons a été formé à la gare de Lyon-Guillotière et dirigé sur l'Exposition où le déchargement a été immédiat.

Entre autres marchandises, ce train contenait, dans sept wagons, les diverses parties de la fontaine monumentale, semblable à celle des Champs-Élysées de Paris, qui va être érigée en face de l'entrée du Parc et dans l'axe de la grande porte de la coupole.

En quelques instants, un Decauville provisoire était formé, depuis la voie du P.-L.-M. jusqu'à la vasque qui attendait la statue : tritons, naïades, statue, etc., se trouvaient transportés avec rapidité et l'assemblage des morceaux commençait.

Ainsi va-t-il en être pour tous les envois des exposants; les sections de Decauville arrivent jusqu'au milieu de la Coupole, et les objets les plus lourds seront mis en place avec la plus grande rapidité.

Patronage des libérés

Nous apprenons que l'Union des sociétés de patronage des libérés, dont M. le sénateur Th. Roussel est le distingué président, a choisi

notre ville comme centre du deuxième congrès national de patronage. Ce choix a été déterminé par une double considération. On a voulu faire coïncider le congrès de patronage avec le prochain congrès d'assistance, un grand nombre de philanthropes s'intéressant simultanément aux deux ordres de questions.

D'autre part, Lyon est une des villes de France où le patronage s'exerce le plus activement et depuis le plus longtemps.

Dès 1824, il se créait à Lyon un bureau de patronage institué par les membres de la commission de surveillance des prisons.

Un peu plus tard était fondée à Couzon une maison d'assistance par le travail pour les pensionnaires libérés, l'Asile St-Léonard.

Enfin, en 1889, à l'instigation de l'administration préfectorale, était institué la Société lyonnaise pour le patronage des libérés, présidée jusqu'en 1892 par M. Edmond Vernet, et depuis lors par M. Perrin, notaire honoraire.

On nous communique le programme de ce congrès qui, tant par les questions choisies que par les rapporteurs désignés, promet d'être certainement intéressant. Le Congrès doit être divisé en deux sections ; la première s'occupera des *Mesures administratives propres à faciliter le relèvement des libérés*.

La commission d'organisation a désigné comme président du congrès M. le professeur Lacassagne, vice-président de la commission de surveillance des prisons de Lyon ; comme vice-présidents, MM. Bérenger, sénateur, membre de l'Institut ; Conte, juge au tribunal civil de Marseille, président de la Société de patronage de Marseille et Grossard, président de la Société de patronage des libérés de Bordeaux. Le secrétaire général du congrès sera M. Berthélemy, professeur à la Faculté de droit et vice-président de la Société lyonnaise.

La première section doit être présidée par M. Ailhaud, conseiller à la Cour de Toulouse ; la seconde par M. Mirande, président du tribunal de Nantes.

Exposition historique.

Il est rappelé que la municipalité a confié au conseil d'administration des musées l'organisation d'un musée historique lyonnais dans les bâtiments de l'Exposition universelle.

L'administration des musées fait donc un appel pressant à toutes les personnes qui possèdent des documents ou objets se rapportant à l'histoire de Lyon, et les prie de vouloir bien les mettre à sa disposition pour la durée de l'Exposition.

A cet effet, il est installé un bureau spécial pour la réception des objets, Palais des Arts, galerie Chenavard. Ce bureau sera ouvert tous les jours, excepté le dimanche, de 11 heures à midi et de 2 à 4 heures, jusqu'au jeudi 19 avril.

Manufactures nationales.

Nous apprenons que le conservateur du garde-meuble a été autorisé par le ministre des beaux-arts à mettre à la disposition de la municipalité lyonnaise quatre magnifiques pièces de tapisserie. Ces chefs-d'œuvre destinés à décorer les murs des salles d'honneur de l'Exposition, sont les suivants : *Le Triomphe de Mardochée* ; *Char trainé par des bœufs* ; *Repas d'Assuérus* ; *Chasseur et Elephant*.

Un chiffre suffira pour indiquer la valeur artistique de ces envois de nos manufactures nationales. Ces quatre tapisseries sont estimées à plus de 150.000 francs.

Soies et Soieries.

Le *Tridon*, des Messageries maritimes, venant de Shanghai, a apporté la semaine passée, comme annexe à la valise diplomatique, une caisse contenant une merveilleuse collection des soies et soieries et particulièrement de Calcutta.

Cette collection a été réunie sur l'ordre du directeur du Muséum, par M. D. N. Dhar, « assistant économie et art section Indian muséum », qui a été chargé de la réunion de ces échantillons et de leur expédition.

Elle est arrivée la semaine dernière à l'Hôtel de Ville.

L'Exposition coloniale.

M. Marrot, commissaire général du Cambodge près l'Exposition coloniale, est venu ces jours derniers à Lyon pour visiter le local affecté au Cambodge dans le palais de l'Indo-Chine et arrêter les mesures à prendre pour les agencements et l'organisation intérieure.

M. Marrot s'est montré très satisfait des dispositions de la salle qui lui est attribuée et reviendra au commencement de mai pour disposer les nombreux produits cambodgiens arrivés à Lyon et disposés dans les entrepôts par les soins de la Chambre de commerce chargée de l'organisation coloniale.

L'exposition du Cambodge promet d'être des plus curieuses et des plus intéressantes à tous les points de vue. Des trophées d'armes, des défenses gigantesques d'éléphant, des sculptures curieuses, des statues, des meubles s'allieront aux nombreux produits naturels de cette riche possession pour en démontrer la grande valeur commerciale, agricole et artistique.

— Notre consul à Obock vient d'adresser à l'Exposition des échantillons très considérables des principaux vêtements dont se servent les indigènes dans la région. Ces spécimens sont très curieux.

Notre consul exprime le vœu qu'après l'Exposition quelques maisons françaises tenteront de se substituer aux industriels étrangers pour la fabrication de ces tissus.

Les cartes d'identité

Nous apprenons que M. Claret, dans l'intérêt des exposants et pour empêcher toute tentative de fraude et rendre le contrôle plus facile, vient de prendre une excellente mesure. Il a confié à un bureau spécial la confection de cartes d'identité sur un type déposé et agréé par lui. Aucune autre carte ne sera admise.

MM. les exposants peuvent dès aujourd'hui déposer leurs photographies, soit aux bureaux du Palais Saint-Pierre, soit au bureau provisoire installé sous la Coupole, côté du chalet, et à partir de lundi, dans un kiosque édifié à cet effet à l'entrée du Parc. Les photographies seront reproduites et rendues à leurs propriétaires.

L'Horticulture à l'Exposition

IL est une ville en France qui ait le droit de revendiquer l'honneur d'ouvrir une Exposition internationale d'horticulture, c'est bien Lyon, qui est placé au centre du monde horticole le plus actif, le plus réputé, qui possède une flore merveilleuse et qui rivalise avec les horticulteurs du monde entier par ses productions et ses découvertes.

Aussi est-ce avec le plus vif intérêt qu'amateurs et professionnels attendent l'ouverture de la section d'horticulture.

Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur le jardin de roses incomparables qui va s'étaler devant la grande coupole, dont notre pépiniériste Jacquier a dressé l'admirable projet et où il entasse, avec le concours de tous nos rosiéristes, plus de trente mille variétés de rosiers. Jamais plus belle moisson de roses n'aura été offerte au public et les visiteurs seront émerveillés au mois de juillet de ce parterre féerique.

Du reste, nous reparlerons en détail des rosiéristes qui exposent dans ce jardin central.

Nous commençons aujourd'hui notre promenade chez nos principaux horticulteurs.

Nous la continuerons pendant toute la durée de l'Exposition.

Car on ne doit pas oublier que l'Exposition d'horticulture présentera deux sections bien distinctes : l'une sera permanente, l'autre temporaire ; et, à notre avis, cette dernière sera la plus intéressante.

Pendant tout l'été, nos horticulteurs renouvelleront leurs massifs de fleurs, suivant la saison, et ce sera du plus curieux effet de voir changer, chaque mois, cet incomparable kaleïdoscope.

Six concours auront lieu : en mai, juin, juillet, août, septembre, octobre. On verra donc défiler à la section d'horticulture toutes les variétés qui décorent nos jardins, depuis les plantes annuelles de printemps jusqu'aux chrysanthèmes d'automne.

Aussi nos horticulteurs sont-ils en grand travail d'enfancement et c'est par milliers qu'ils préparent déjà leurs empotements.

Nous avons visité cette semaine le grand établissement de M. Ch. Molin, de la place Bellecour ; c'est sur le chemin des Pins qu'il prépare son exposition, dans un grand enclos tout fraîchement dessiné et peuplé déjà de milliers de variétés de toutes espèces.

Remarqué chez lui une collection splendide de plantes vivaces, œillets flamands, œillets de fantaisie, pivoines à petites feuilles, delphinium ; collection complète de plantes annuelles, pensées, pieds d'alouettes, 15 variétés de pavots, 36 de giroflées ; une collection magnifique de fraisiers, un parterre ravissant de rosiers des dernières créations, enfin 5 grands massifs pour l'Exposition permanente.

Ce n'est qu'un aperçu, du reste, de l'exposition de M. Molin ; le printemps réserve des surprises et les semis sont pleins d'imprévu.

Du reste, la maison Molin a été la seule à aller à Chicago. Elle tiendra à honneur de ne pas démentir à Lyon.

Autre visite chez M. Dubreuil, le rosiériste de la route de Grenoble.

Là, moins de variétés ; mais un intérêt plus concentré sur une seule espèce : la rose.

Dubreuil prépare 600 variétés de rosiers nains, 400 variétés de rosiers en pots, une collection remarquable de fleurs coupées.

Enfin, s'il faut entrer dans quelques détails, citons parmi ses nouveautés *Graziella*, superbe rose blanc-crème ; *Perle de feu*, cuivre rouge ; *Princesse de Monaco*, Joseph Teyssier, et une rose splendide non encore mise au commerce, qui — soyons indiscret — portera le nom de son créateur : Dubreuil.

Arrêtons là, pour aujourd'hui, notre promenade.

Nous retournerons, la semaine prochaine, chez nos horticulteurs et nos lecteurs peuvent être assurés d'y faire, avec nous, d'importantes découvertes.

(A suivre).

Pierre VIRÈS.

L'ÉCONOMIE SOCIALE EN 1894.

L'EXPOSITION organisée par le groupe II se composera de deux sections, l'Assistance publique et l'économie sociale proprement dit ; celle-ci présentera deux parties

bien distinctes, l'Exposition retour de Chicago et la section des œuvres lyonnaises.

Dans cette dernière figureront : les Caisses d'épargne, les Sociétés de secours mutuels, l'Hospitalité de nuit, le Dispensaire, le Sauvage de l'enfance, les Sociétés d'épargnes capitalisées, les Sociétés d'assistance par le travail, les Sociétés coopératives de consommation, de production et de crédit, les Syndicats professionnels et les syndicats agricoles, les Sociétés amicales et de secours institues entre anciens élèves des mêmes écoles ou groupes corporatifs. La Société d'économie politique y figurera, ainsi qu'un important travail sur la richesse publique dans le département du Rhône, travail établi d'après les valeurs successorales. Il y aura là, dans un cadre restreint, un vaste champ d'étude ainsi que de précieuses indications pour ceux qui s'intéressent à la prospérité matérielle de notre cité, comme pour ceux, et ils sont nombreux, que ne laissent point indifférents le soulagement des infortunes imméritées et l'amélioration du sort des humbles et des déshérités.

A côté des œuvres lyonnaises, nous aurons l'Exposition retour de Chicago, qui, chacun le sait, n'est autre que la section d'économie sociale de l'exposition de 1889, à Paris, mise à jour, c'est-à-dire modifiée et complétée par les derniers documents fournis par les exposants. Il n'est pas inutile de rappeler quel fut le programme de cette remarquable exposition, subdivisée en 16 sections ou groupements divers, dont voici une rapide énumération :

Rémunération du travail, participation aux bénéfices, associations coopératives, syndicats professionnels, apprentissage, enfants moralement abandonnés, sociétés de secours mutuels, caisses de retraite et rentes viagères, assurances contre les accidents et sur la vie, épargne, associations coopératives de consommation, de crédits, habitations ouvrières, cercles ouvriers, récréations et jeux, hygiène sociale, institutions diverses créées par les chefs d'exploitation en faveur de leur personnel, grande et petite industrie, grande et petite culture ; la 16^e section fut instituée sous le titre, intervention des pouvoirs publics.

Comme on le voit, ce programme embrasse tout ce qui a été réalisé dans le domaine de l'Assistance et dans celui de la Prévoyance, il va même plus loin, puisqu'il touche à cette question si importante et si délicate de la rémunération du travail.

Nous signalerons particulièrement l'exposition de la Chambre consultative des associations ouvrières de production et celle de l'union des sociétés coopératives de consommation qui fourniront à nos Sociétés lyonnaises plus d'un exemple à méditer et à suivre.

GEORGES AUBER.

CLASSES 47, 48 & 49

Construction d'un bâtiment annexe.

Aucun secteur n'aura réuni autant d'exposants que celui réservé à l'Alimentation. C'est ainsi que, pour les classes 47, 48 et 49, dont les Présidents, MM. Poulard, Ferrand et Lignon, ont dépensé sans compter un zèle qui se tra-

duit par des résultats merveilleux, le nombre des demandes d'emplacement a été si considérable que plus de 150 adhésions auraient dû être refusées, si un accord n'était intervenu entre M. Claret, d'une part, MM. Poulard, Ferrand, Lignon et l'Office lyonnais des Exposants, d'autre part.

Le concessionnaire général de l'Exposition s'est engagé à construire une nouvelle galerie qui sera placée à proximité de la Coupole, en avant du secteur de l'Alimentation, et l'Office lyonnais des Exposants sera seul chargé de l'organisation, de l'installation, de la décoration et de la représentation des produits accumulés dans ce nouveau Palais. On jugera aisément de l'importance qu'aura cette construction, quand on apprendra qu'elle couvrira une surface minima de 200 mètres carrés.

Cette solution est faite pour donner satisfaction à tous les intérêts, à toutes les exigences. Les exposants qui seront réunis dans ce bâtiment annexe auront l'avantage d'être groupés entre producteurs de même catégorie et dans des conditions de confort et de décoration qui feront remarquer leur collectivité et qui laissera, dans l'esprit des visiteurs, une excellente impression.

L'Office lyonnais des Exposants a eu également cette idée excellente de traiter à forfait avec les adhérents qui enverront leurs produits dans cette nouvelle galerie ; ce système a pour l'exposant le double avantage de le débarrasser de tout tracasserie en substituant complètement l'Office à lui, et de lui fixer d'une façon précise le prix exact, sans aucun aléa, auquel lui reviendra sa participation.

Voici le prix de revient d'un mètre de terrain :

Droit d'inscription.....	25 fr.
1 mètre emplacement.....	50 —
1 mètre vitrine en location.....	100 —
Décoration général de la classe...	30 —
Installation intérieure, gradins, tentures, inscription et représentation devant le public et devant le jury.....	95 —
Total.....	300 fr.

Nous ne saurions trop engager les commerçants ou industriels dont les produits doivent s'allier à ceux des classes 47, 48 et 49, à envoyer immédiatement leurs adhésions à l'Office lyonnais des Exposants, car la liste sera close le 20 avril et bien des emplacements sont déjà retenus.

Nous ne pouvons mieux faire, du reste, pour leur montrer combien l'œuvre entreprise par l'Office lyonnais, de concert avec M. Claret et les comités des classes 47, 48 et 49 répond à un impérieux besoin que de publier la circulaire que ces MM. Poulard, Ferrand et Lignon envoient à leurs collègues pour les engager à envoyer leurs adhésions sans retard. La voici :

MONSIEUR,

Les Présidents des classes 47, 48 et 49 vous adressent un pressant appel pour que vous participiez, dans le Palais annexe de l'alimentation, à l'éclatant succès de l'Exposition de Lyon ; ils vous engagent aussi à vous hâter d'envoyer votre

adhésion à l'Office lyonnais des Exposants, afin que cette nouvelle galerie soit prête pour l'ouverture ; le 20 avril, vous serez avisé de la solution définitive donnée à votre demande.

POULARD, FERRAND, LIGNON,

Présidents des trois classes 47, 48 et 49.



AUX EXPOSANTS

Voici que les exposants vont envoyer leurs produits, et l'on sait que le Règlement de la Manutention les oblige à assister à leur arrivée. Ceux qui n'ont pas encore choisi de représentants doivent donc se hâter de le faire pour que tous les soins soient donnés aux choses à exposer. Les fonctions d'un représentant sont multiples et délicates : recevoir les envois, procéder au déballage, à la décoration, à l'installation, à l'assurance, au gardiennage, à la représentation devant le jury et devant le public, à la réexpédition, etc... Il est à peu près impossible à un simple particulier de pouvoir faire à lui seul tout ce travail ; il faut, pour le mener à bien, confier sa cause à des agences qui, par la multiplicité des ordres reçus, peuvent procéder à ces divers services d'une façon absolument prévue et réglée d'avance.

A ce point de vue, l'Office lyonnais des Exposants est mieux placé que quiconque pour être d'un grand secours aux exposants et défendre leurs intérêts. En relations permanentes avec le Conseil supérieur et le Concessionnaire général, il est à même de tout connaître des règlements en cours, des projets en élaboration, des décisions intervenues ; grâce au journal *Lyon-Exposition*, qui est le complément obligé d'un Office aussi important, il peut faire connaître rapidement à tous ses commettants les renseignements qui les intéressent ; grâce à ses rapports constants avec les présidents de groupes, il peut surveiller les emplacements réservés à ses clients et obvier rapidement aux mille petits ennuis qui résultent toujours des transformations successives des plans : il peut donc être un représentant de tout repos et d'incontestable profit.

Il a du reste pris ce principe de traiter à forfait avec les exposants, ce qui n'est pas l'une des moindres raisons du grand nombre de ceux qui lui ont confié la défense de leurs intérêts et qui, d'avance, savent d'une exacte façon la dépense qu'ils auront à faire.

Ajoutons que les vitrines qu'il loue aux exposants sont d'une facture sérieuse et confortable et que les installations auxquelles il procédera seront exemptes de tout reproche.

Ces raisons suffisent pour que les exposants qui ont souci de leurs intérêts chargent l'Office lyonnais, 79, rue de la République, de les représenter. Ils n'auront, par la suite, qu'à se féliciter de leur choix.



Les Pelouses

Il n'est pas sans regret que nous avons constaté que, pour éviter un léger détour au tramway circulaire de l'Exposition, on coupait par un large chemin la pelouse merveilleuse.

leuse qui frappe la vue dès l'entrée du Parc et qui déroule son tapis vert jusqu'au bord du lac.

Tous les architectes paysagistes sont unanimes à blâmer ce changement dans la disposition des pelouses. Quels en sont les motifs? Suffisent-ils à légitimer ce remaniement? Nous ne le pensons pas.

On allègue d'abord que ce nouveau chemin abrègera la distance que le tramway électrique de ceinture aura à franchir. Cela ne tient pas debout; le tramway n'en est pas à compter, pour faire des bénéfices, sur une économie de trois mètres de parcours.

On dit d'autre part que cette allée dégagera considérablement le pavillon de l'Algérie. Nous ne voyons pas bien quelle action peut avoir un chemin supplémentaire sur les destinées de notre coquet Palais Algérien; l'exposition coloniale est la plus avantageusement placée, elle est vue de tous les coins du parc, elle a le lac pour en dessiner la disposition et pour en refléter les façades, elle a de l'ombre, etc... La part qui lui est faite est assez belle, nous semble-t-il, pour qu'on n'ait pas à lui sacrifier encore une pelouse — la seule qui soit restée intacte — qui charmaient l'œil des visiteurs dès qu'ils entraient au Parc.

Conseil municipal de Lyon

Le Conseil municipal s'est réuni mardi en séance de commission, pour examiner différentes questions relatives à l'Exposition. Il s'agissait de fixer définitivement le programme des fêtes pour la réception du Président de la République, des ministres et personnages officiels.

La séance publique est ouverte à 9 heures et quart.

L'entrée du Parc.

M. le maire dépose un rapport tendant à l'établissement d'une allée carrossable provisoire entre les rues Tête-d'Or et Masséna, pour desservir la partie du Parc non concédée à l'Exposition.

M. Gaillon fait remarquer que les entrées du

Parc, dites de l'avenue du Parc et de la rue de la Tête-d'Or, étant englobées dans l'enceinte de l'Exposition, il ne reste plus, du côté de Lyon, que la porte des Charpennes pour donner accès dans la partie du Parc restée libre; il ajoute que cette seule entrée, en raison de son éloignement et du détour qu'elle oblige à faire, sera absolument insuffisante à satisfaire d'une manière convenable les besoins du public pendant la durée de l'Exposition et le temps qui sera nécessaire au concessionnaire pour remettre le Parc en état.

En vue de remédier à cette situation, le service de la voirie a dressé un projet comportant l'établissement, sur les terrains militaires, d'une allée carrossable provisoire de 8 mètres de largeur, qui relierait l'allée du fleuriste avec le boulevard du Nord, entre les rues Masséna et Tête-d'Or.

La dépense, s'élevant, d'après le devis estimatif, à une somme de 3.550 fr., serait imputée, jusqu'à concurrence de 2.828 fr. 16 c., montant des travaux afférents à l'allée, sur le crédit de l'entretien des voies pavées, et pour le surplus, soit 721 fr. 84 c., concernant l'éclairage, sur le crédit général de l'éclairage des voies publiques.

Ce projet est adopté.

Le périmètre de l'Exposition.

M. le maire soumet au Conseil une lettre par laquelle M. Claret demande l'autorisation de déplacer la clôture de l'Exposition, de façon à englober dans celle-ci la pelouse des Ebats, ainsi que les bois compris entre l'allée du Grand-Camp d'un côté, les allées des Ebats et du Chalet de l'autre. On trouvera ailleurs, dans la chronique de l'Exposition, quelques renseignements complémentaires sur ce sujet.

M. Deholo est opposé à l'adoption de ce projet qui réduirait beaucoup trop la partie du Parc réservée au public.

Le Conseil passe outre et adopte l'agrandissement du périmètre de l'Exposition.

Vins, Liqueurs et Spiritueux

Parmi les chefs de groupes dont l'intelligente activité s'est le plus utilement dépensée et se traduit aujourd'hui par l'avancement incontestable de leur installation, les classes 48 et 49 méritent une mention toute spéciale.

Les vitrines de l'Exposition collective des vins, liqueurs et spiritueux, sont en place déjà, les travaux du laboratoire s'avancent rapidement et les classes 48 et 49 seront prêtes intégralement le jour de l'ouverture. Elles auraient pu se borner à cette seule installation de bons produits, mais elles ont tenu à

ce que l'œil des visiteurs soit frappé aussi agréablement que les palais de ceux qui achètent leurs produits. Elles ont fait édifier une porte monumentale dont on comprendra, même avant toute description, le caractère artistique, quand on saura que l'exécution de cette porte est confiée à la maison Flachat et Cochet.

C'est un vaste portique à double charpente qui reliera les deux parties de vitrines de la classe; chaque ligne de vitrines mesure 12 m. 50. Les montants de la porte seront terminés par deux punchs en staff; diverses parties seront relevées par des motifs décoratifs allégoriques: feuilles de vigne, raisins également en staff; de chaque côté des consoles émergera un bouquet de vigne; une riche tenture, admirablement drapée encadrera le passage, qui ne mesurera pas moins de 7 m. 50; la hauteur totale de ce portique sera de 6 m., celle de la voûte de 4 m. 50.

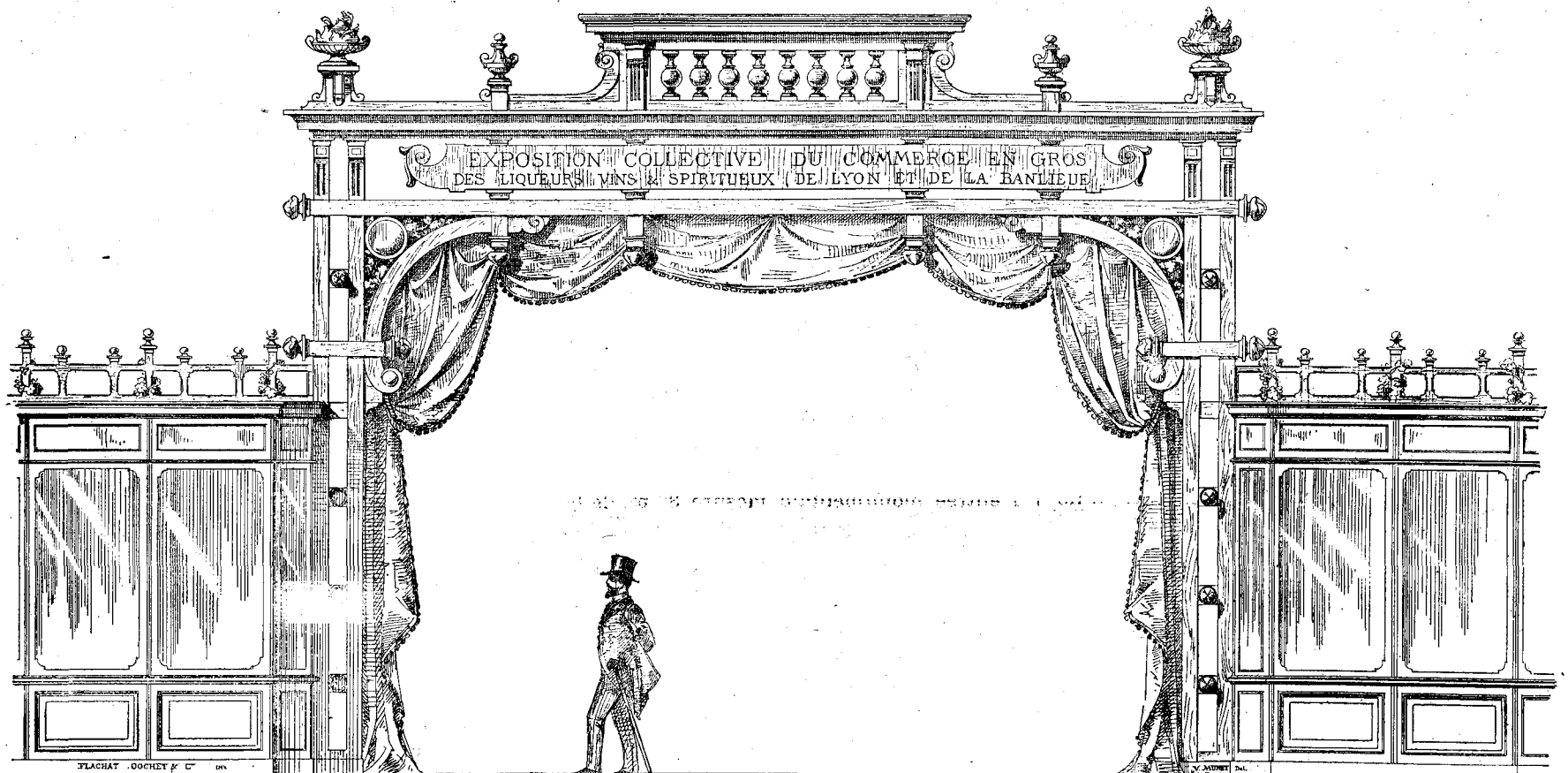
Nous ne pouvons que féliciter les classes 48 et 49 et leurs actifs présidents, MM. Ferland et Lignon du zèle qu'ils ont apporté à l'organisation de leur exposition et du goût artistique dont ils ont fait preuve en confiant à des mains aussi expérimentées la décoration de leur emplacement. Comprendons aussi dans ces félicitations la maison Flachat et Cochet. Nos lecteurs pourront se rendre compte, par la reproduction que l'on trouvera plus loin, de la porte monumentale à laquelle elle apporte en ce moment ses soins intelligents, qu'elle sait donner un cachet tout particulier et de haut goût à tous les travaux qu'on lui confie.

L'INAUGURATION

EST définitivement dans le Palais des Arts religieux que le Concessionnaire général de l'Exposition, au milieu d'un imposant cérémonial, remettra officiellement les bâtiments de l'Exposition à M. le Maire de Lyon.

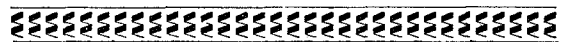
Les dimensions du Palais des Arts religieux, son organisation intérieure, ses riches décorations et son style original se prêteront merveilleusement à cette cérémonie.

Le monde officiel y sera plus à l'aise que



PORTE MONUMENTALE
de l'Exposition collective des Vins, Liqueurs et Spiritueux.

sous n'importe quel bâtiment, et il sera plus logique, en somme, de commencer la visite par la première construction qui se présentera pour, de là, et une fois les bâtiments remis à la Ville, prendre possession du Palais de la Ville d'abord, puis de l'audacieuse Coupole où tant de merveilles seront accumulées, du pavillon des Beaux-Arts et des autres bâtiments.



LA

FRANCE A ANVERS

Bien souvent nous avons dit, ici même, que les Français qui iraient à Anvers comme exposants y joueraient un rôle de dupes. Le *Journal officiel des Expositions*, qui se publie à Bruxelles, confirme nos premiers renseignements en donnant à entendre que nos produits sont d'avance battus par les produits allemands. Voici, du reste, ce que dit notre confrère :

Dans la section française, le groupe des produits alimentaires, comprenant, bien entendu, les liquides de tous genres : vins, bières, alcools, liqueurs diverses, apéritifs, digestifs, etc., sera plus complet encore qu'aux précédentes expositions universelles organisées en Belgique. Qui donc disait que les relations commerciales entre la France et la Belgique étaient tendues ? Si la France a augmenté momentanément l'entrée de quelques produits d'origine belge, la Belgique, elle, n'a pas suivi cet exemple, et les produits français trouvent toujours ici un écoulement rapide. Les fabricants de produits alimentaires, particulièrement des liquides, l'ont bien compris ; aussi les verra-t-on en masse figurer à l'Exposition d'Anvers.

D'Allemagne, il y aura une concurrence redoutable pour les produits français, même parmi ceux du groupe alimentaire solide et surtout liquide. Les bières d'abord, dont la consommation en Belgique est énorme, malgré le grand nombre de brasseurs belges fabriquant la bière allemande. Les vins du Rhin et de la Moselle viennent ensuite pour une forte partie dans la consommation en Belgique, au détriment des Bourgogne et des Bordeaux ; les Champagnes et même les fines Champagnes d'Allemagne font aujourd'hui une redoutable concurrence aux produits français des Charentes, de la Marne et de la Meuse. Ces deux derniers départements étaient déjà battus en brèche par les produits de Maine-et-Loire et du Jura, très estimés dans les provinces wallonnes. Quant aux liqueurs, les produits allemands, et surtout les liqueurs hollandaises, jouissent d'une grande vogue en Belgique. La partie sera rude entre les pays concurrents, aussi ne saurions-nous trop engager les exposants à faire des installations qui attirent les regards. Le coup-d'œil d'une rangée de bouteilles n'est pas très réjouissant, il faut que le bon goût préside à leur présentation de part et d'autre ; on ne s'imagine pas assez ce qu'une installation artistique captive le visiteur et conséquemment l'acheteur ; il ne s'agit pas ici d'une exposition de quelques jours, la fête durera six mois et des milliers de visiteurs défileront chaque jour devant les installations.



BÉZIERS A L'EXPOSITION

Le Midi se plaint de la mévente des vins ; c'est la raison pour laquelle toute la région du sud-ouest va nous envoyer une importante collection d'échantillons de vins et d'alcools ;

notre Exposition ouvrira certainement de nombreux débouchés à ces producteurs, et nous souhaitons ardemment qu'elle pallie, dans la mesure du possible, les effets de la crise que les pays vinicoles subissent.

Il s'en est fallu de peu que l'arrondissement de Béziers ne soit pas représenté à notre Exposition ; les marchands de vins de cette partie de l'Hérault n'ont pas su s'entendre et ont failli perdre tout espoir de bénéfice. Fort heureusement, la municipalité de Béziers, plus soucieuse des intérêts de ses administrés qu'eux-mêmes, a pris une intelligente initiative dont ils sentiront les effets bienfaisants qu'ils n'auront pas su provoquer d'eux-mêmes. L'administration municipale de Béziers a décidé, pour faire connaître et apprécier les vins de sa région, de faire construire à ses frais un pavillon spécial. Ce pavillon se composera de deux parties.

L'une comprendra toute la série des futailles particulières à la localité ; aux angles de chacune des faces de la construction seront installées deux fontaines automatiques, où chaque passant pourra à son aise déguster gratuitement différentes qualités de vins blancs et rouges. L'autre partie du pavillon sera un salon de dégustation qui comprendra toute la collection des vins blancs et rouges, des 3/6, et qui sera ouvert une fois par jour aux vrais amateurs, qui pourront ainsi comparer et déguster tous les vins et 3/6 de la région.

Une femme compétente, préposée à la garde de l'établissement, fournira tous les renseignements utiles pouvant intéresser les visiteurs.

Ajoutons que des graphiques, des plans, des cartes donneront la topographie générale de l'arrondissement de Béziers, avec l'indication des parties où la vigne s'y cultive.

Ce pavillon couvrira une superficie de 35 mètres carrés et sera construit d'après les plans de M. Winkler, l'architecte de la ville de Béziers, qui est venu par lui-même s'assurer de l'emplacement et des conditions les plus favorables dans lesquelles puisse s'élever cette construction.



LA

PORTE MONUMENTALE

ALORS qu'on se plaint parfois de la lenteur de certains travaux, il est agréable de signaler ceux qui ont été le mieux et le plus rapidement conduits. Or, en 17 jours, la charpente colossale de l'entrée monumentale a été édifée et au fur et à mesure qu'elle s'élevait, les staffiers y apposaient le revêtement artistique qui permettra aux visiteurs de croire qu'ils ont devant eux une de ces portes merveilleuses dont l'antiquité seule avait le secret, pour les faire imposantes et fières.

Adossée à la Coupole et donnant accès immédiat dans le salon mosaïque de la soierie, l'entrée monumentale mesure 35 m. de hauteur sur 25 m. de largeur et 15 m. de profondeur. Sa construction a nécessité plus de 400 m. cubes de bois.

Nous félicitons sincèrement M. Haour, l'habile entrepreneur, de l'activité fébrile qu'il a su communiquer à ses ouvriers pour qu'ils arrivent, avant l'heure, à livrer ce travail colossal. M. Haour, du reste, a dans l'exposition de brillants états de service. C'est ainsi qu'il fait édifier, sous la direction intelligente de MM. Bouilhère et Teyssère, les distin-

gués architectes, les deux grands pylones de la porte d'entrée du Parc, les arènes de Mazzantini, le Vélodrome, les villages Dahoméen et Annamite et qu'il a fait les charpentes des Palais de la Tunisie et du Tonkin.

Ajoutons encore, au sujet de la porte monumentale de la Coupole, que les plans en ont été tracés par M. Schmidt, de Paris, et que les appliques de staff sont l'œuvre de MM. Ter-rayon et Guy.



A MARSEILLE

M. Ulysse Pila et M. E.-O. Lami ont été reçus, mercredi, à Marseille, par la Chambre de commerce avec une cordialité qui mérite d'être signalée et qui nous cause un vif plaisir.

Le but de cette visite ? d'obtenir du haut commerce marseillais une plus large participation à l'Exposition de Lyon.

M. Ulysse Pila, dans une chaude allocution, a fait valoir le vif intérêt qu'offrait notre œuvre et combien la ville de Marseille devait avoir à cœur de participer à l'entreprise merveilleuse qui s'annonce sous de si favorables auspices. Puis il présente à l'assemblée M. E.-O. Lami, qui fournit alors des détails techniques multiples et intéressants sur l'Exposition.

M. Lami constate que, de Marseille, peu d'adhésions sont venues à notre œuvre, ces adhésions émanent, il est vrai, des plus notables commerçants, mais Lyon serait heureux de réunir un plus large concours de la ville qui, avec lui, se dispute l'honneur d'être la seconde ville de France. M. Lami montre alors notre œuvre sous ses faces nombreuses et fait valoir la somme d'efforts réalisés, l'appui si large du Gouvernement et de la Représentation nationale, et prouve que d'ores et déjà le succès est assuré et qu'il dépasse toutes les espérances. Cependant, M. Lami insiste très heureusement sur le désir qu'aurait l'Exposition de Lyon de compter davantage d'adhérents marseillais. Sa chaude allocution, spirituelle, convaincue et dépourvue d'afféterie lui vaut tous les suffrages. Il arrive à l'Exposition coloniale et cède la parole « à l'homme qui s'est attaché d'une façon « toute particulière et si complète à son organisation et à son succès. »

M. Pila explique alors le chemin poursuivi, les résultats acquis et montre l'intérêt qu'aurait Marseille à participer largement à cette section de l'œuvre lyonnaise. M. Pila ouvre même la porte à de nouveaux horizons et montre qu'entre l'Exposition de 1894, à Lyon, et celle de 1900, à Paris, il y aurait peut-être place pour une vaste Exposition coloniale et que Marseille serait tout indiqué pour en être le siège.

Ces déclarations successives excitent un vif enthousiasme dans l'auditoire qui se sépare avec la résolution de contribuer pour une nouvelle part à la réussite de notre œuvre, nonsansavoirce pendant vaillamment applaudi M. Lami, qui termine la séance en rappelant la reconnaissance que devront les Lyonnais à ceux qui ont consacré tout leur temps et leurs pensées à la réussite d'une œuvre qui sera la première tentative de décentralisation efficace et qui, dans un laps de temps restreint et avec des crédits limités, ont accompli de pures merveilles.

De telles réunions ont une portée morale considérable et, en nous félicitant des heureux résultats que produira certainement celle-ci, nous exprimons le regret qu'on ne soit pas plus tôt entré dans cette voie, que nous avons si souvent recommandée. En tous cas, MM. Pila et Lami ont fait œuvre d'apôtres convaincus et Lyon leur en doit des remerciements bien vifs.

LES BELGES & L'EXPOSITION

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les Belges ne viennent pas à Lyon ; malgré tous les efforts de M. Rolland, président de la Chambre de Commerce française de Bruxelles, on n'a pu susciter la création d'une commission belge destinée à organiser une section digne de représenter la Belgique à Lyon.

Ah ! c'est que les temps sont bien changés.

Quand il était question d'organiser une exposition à Lyon en 1892, M. Rolland était un des premiers à écrire au Comité pour entrer en relation avec lui et préparer l'organisation de la section Belge.

Depuis, les tarifs prohibitifs ont créé une barrière entre la Belgique et la France et un de leurs premiers effets est de retenir les Belges chez eux et de leur fermer l'accès de notre Exposition.

Nous rappelions, il y a quelques jours, la conversation d'un de nos collaborateurs avec un grand commerçant belge ; aujourd'hui nous recevons de M. Annez van Wambeke, industriel des plus importants de Bruxelles, une lettre dont nous extrayons ces lignes :

J'aurais aimé, comme vous le savez d'ailleurs, mener à bonne fin, par mes relations, une section digne de représenter la Belgique à votre Exposition de Lyon. Je désire que vous et vos lecteurs sachent bien pourquoi la Belgique ne sera pas au nombre des sections étrangères qui se trouveront dans beau votre parc de la Tête-d'Or.

J'avais formé un noyau d'exposants amis pour un groupement définitif, mais la grosse industrie qui devait compléter la section n'a pu être entraînée et s'est refusée complètement en raison du protectionisme à outrance du système Méline, qui devient absolument prohibitif pour les fabricants belges.

Toutes nos démarches sont restées vaines, et M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie regrettait de ne pouvoir m'accorder son concours, malgré toute la sympathie qu'il a pour la France ; sympathie du pays entier, qui en toutes circonstances a montré son amitié pour la nation française.

Ayant séjourné parmi vous, j'aurais eu la légitime satisfaction de voir la Belgique contribuer à la réussite de votre belle exhibition. M. le Consul de Belgique à Lyon, qui se trouvait avec moi à Bruxelles ces jours-ci, a constaté par lui-même la cause de l'absentéisme que je vous signale. C'est l'opinion de M. Rolland, le président de la Chambre de Commerce française à Bruxelles, qui m'autorise d'ailleurs à citer son nom dans ma lettre si vous le jugez à propos ; comme moi, il reconnaît dans les nouveaux tarifs douaniers les motifs (toujours les mêmes) de notre abstention.

Nous n'ajouterons rien à cette intéressante lettre ; nous laissons nos lecteurs libres de juger la question. Libres-échangistes ou protectionnistes ont libre cours pour blâmer ou approuver les Belges.

Congrès de la Propriété bâtie de France

Nous lisons dans le *Bulletin de la Chambre Syndicale des propriétés immobilières de Lyon* les renseignements suivants sur le congrès de la propriété bâtie.

Quatre mois seulement nous séparent de

l'époque de notre **Grand Congrès**, de cette importante manifestation qui se prépare à Lyon à l'occasion de notre *Exposition Universelle*, sous le patronage de l'*Union des Chambres Syndicales de la Propriété bâtie de France*. La date en est à peu près définitivement fixée aux 6, 7, 8 et 9 août 1894. Le moment est donc venu de se mettre résolument à l'œuvre.

Nous avons déjà réussi à obtenir de précieuses adhésions. Les démarches qui se continuent actuellement nous obligent à attendre encore quelques jours avant de donner aucuns noms. Mais nous pouvons dire que de nombreuses promesses émanant des personnes les plus autorisées dans le monde des sciences morales, économiques et sociales, dans le personnel supérieur des grandes administrations, aussi bien que d'éminents représentants de l'Université, du Palais, du Barreau, des Ecoles, Chambres et Syndicats, assurent à notre grand Congrès le patronage, la présidence et les lumières de personnalités dont la compétence, dans les questions de propriété immobilière, est universellement reconnue.

Nos renseignements personnels nous permettent d'annoncer que ce Congrès sera présidé par M. G. Picot, membre de l'Institut. Parmi les Présidents d'Honneur on trouvera les noms de MM. Boutin, directeur général de contributions directes ; Edouard Millaud, sénateur du Rhône, vice-président de la Commission extra-parlementaire du Cadastre ; Aynard, député, président de la Chambre de Commerce de Lyon ; Berthélemy, professeur à la Faculté de Droit, etc...

L'ÉCOLE PÉNITENTIAIRE à l'Exposition de Lyon.

Il y a un an aujourd'hui que l'école pénitentiaire a été fondée à Paris. Son but consistait à créer pour les prisons de France une nouvelle couche de gardiens, faire des surveillants instruits, sachant interpréter les règlements en les appliquant et en comprendre la portée.

Lors de la création de l'école, vingt-cinq élèves gardiens, venus de différentes prisons gouvernementales, ont composé la première fournée du lycée pénitentiaire, sous le professorat de M. Bertillon.

L'année scolaire de ces vingt-cinq premiers élèves va prendre fin, et un nombre semblable de gardiens viendra s'instruire à son tour.

Les résultats qu'elle a donnés sont de tous points excellents. Les vingt-cinq gardiens qui vont reprendre leur service près des détenus sauront juger entre l'entreprise des travaux et les questions de salaire, les renseigner sur leurs droits à la libération conditionnelle, aux grâces ou sur toute autre question de règlement ; ils ne seront plus les gardiens braves gens, mais un peu frustrés, qui composaient jusqu'à présent presque exclusivement la corporation, mais des hommes instruits en même temps qu'énergiques. Leur autorité y gagnera en force, la discipline n'y perdra rien et la moralisation du prisonnier pourra faire un grand pas.

Les gardiens de l'école sont réunis par le chef d'identification dans les préaux du quartier commun, à la Santé ; il dit à l'un d'eux, après avoir consulté une fiche alphabétique se rapportant à un détenu dont la peine est en cours, qui est là se promenant :

— Cherchez-moi un inconnu dont la taille est de 1 m. 67, qui est âgé d'environ quarante ans, qui a la face carrée, les yeux orange et le nez aquilin.

Le gardien mis à l'épreuve circule dans un groupe de 200 prisonniers, sépare immédiatement comme déchets ceux qui ont la taille ou plus petite ou plus élevée ; revenant aux âges,

fait une nouvelle sélection ; s'adressant aux faces, opère un troisième triage ; prenant ensuite les yeux, diminue encore le champ de ses recherches, puis, abordant enfin les nez, revient avec son homme, celui qui réunit toutes les conditions désirées, le vrai, le bon. Et cela au bout d'un instant, tant il connaît bien son formulaire.

Jamais l'expérience n'a raté.

Devant les résultats obtenus par la méthode Bertillon, nous croyons savoir que des décisions administratives vont être prises pour étendre la même instruction aux agents de la sûreté, aux gardiens de la paix, aux agents des brigades des recherches, aux gendarmes et à tous les agents de l'autorité qui ont à rechercher les malfaiteurs d'après des signalements.

M. Bertillon envoie à Lyon une intéressante exposition de ce que comportent ses systèmes d'identification et de recherches signalétiques. Elle partira au milieu de ce mois et comprendra des photographies, prises au service de Paris, sur la manière d'opérer les mensurations et les classements modifiant les particularités du signalement, photographies faites celles-là d'après d'anciens inculpés aujourd'hui décédés ou d'après des agents de police qui les possèdent. L'inspecteur principal Jaume, par exemple, y figure comme type de la face poire, M. Lépine comme type des pariétaux écartés, et M. Bertillon lui-même comme type du front grand.

L'exposition comprend aussi tous les instruments en usage dans l'anthropométrie, toises, compas d'épaisseur, règles, etc., et un curieux appareil photographique dû à l'invention du chef du service, qui permet de photographier un cadavre sur un plan horizontal, c'est-à-dire par le haut, ce qui supprime des grossissements fâcheux et respecte la reproduction du terrain qui entoure un corps autour duquel, par exemple, il y aurait des piétinements. Un cadavre figure dans l'exposition, mais un cadavre en cire, habillé, confectionné par un artiste de talent, M. Michel Béguine, qui a fait une reproduction si fidèle de la mort que les Lyonnais se découvriront involontairement en en contemplant l'exacte image.

UNE Visite à l'Exposition coloniale

Si le but d'une Exposition est de réunir les différents produits de toutes les industries et de les faire ainsi connaître au public, il ne faut pas oublier qu'un des côtés pratiques de ces grands tournois d'exhibition est encore d'initier les visiteurs à la connaissance de nos colonies lointaines et de divulguer à leurs yeux les richesses de ces pays, dont on ne sait souvent que le nom.

Sur ce point, l'Exposition de Lyon sera fortement privilégiée. De superbes édifices, consacrés aux divers produits de l'Algérie, de la Tunisie ou de l'Annam, pourront sans peine satisfaire la curiosité des visiteurs. Mais nos grandes colonies ont été déjà si souvent représentées que personne n'ignore leurs ressources. Il ne peut en être de même pour les possessions que nos armées victorieuses ont su conquérir sur la côte occidentale d'Afrique.

Les immenses étendues que la brillante

campagne du général Doods a soumis à la suprématie de la France, sont à peu près totalement inconnus de la masse du public.

Les mœurs et les coutumes des habitants de ces contrées n'ont pas encore été représentées et les exhibitions faites jusqu'à ce jour n'ont pu en donner qu'une bien faible idée. Les nombreuses ressources que possèdent nos nouvelles colonies sont choses ignorées pour la plupart. Il importait donc qu'une exposition aussi sérieuse que complète vint combler une pareille lacune et porter à la connaissance de chacun les choses que nous avons pu acquérir au prix de si grands sacrifices.

Grâce à l'exposition ethnographique que l'on pourra admirer au parc de la Tête d'Or, il en sera bientôt tout autrement.

Nos possessions du Soudan seront représentées d'une façon toute spéciale. Un village de Dahoméens initiera les visiteurs aux coutumes des habitants de ces contrées lointaines : un camp, organisé par des membres de diverses tribus, fera connaître le caractère de ce peuple sous un autre aspect, réjouissances publiques, danses, mœurs guerrières, etc. Dans un cadre d'une rigoureuse authenticité, au milieu d'un paysage d'une couleur locale absolue, cette exhibition aura, on n'en saurait douter, le plus grand et le plus légitime succès.

A côté du village Dahoméen, s'élèvera un village d'Achantis. Autre innovation, il n'a pas, en effet, encore été donné au public de voir des représentants de ces tribus bien peu civilisées. Ce n'est qu'à grand-peine que l'on a pu décider quelques membres de cette peuplade belliqueuse à consentir à participer à l'Exposition coloniale.

Le peuple des Achantis, qui domine sur une grande partie de la Côte d'Or et de la Nigritie, était encore inconnu à la fin du siècle dernier. Il forme une des familles des plus belles et des plus avancées de la Nigritie où il est devenu la puissance prépondérante.

Peuple fier et guerrier, les Achantis se prêtent peu au commerce avec les Européens, à qui ils ne cèdent qu'avec peine les produits de leur territoire. D'un naturel soupçonneux, ils sont réfractaires à la civilisation et en proie au fétichisme. Chez eux, la joie se manifeste par des danses d'un caractère exceptionnel, véritables danses d'épileptiques. Ils exécutent alors des contorsions inouïes et les continuent ainsi jusqu'à ce qu'épuisés et l'écume aux lèvres, ils tombent sur le sol. Enfin, celui des danseurs qui a résisté le plus longtemps à la fatigue est alors élu roi de la fête et, durant sa royauté d'un jour, a pour lui tous les droits.

En somme, une foule d'attractions seront réunies dans ces diverses enceintes et les visiteurs n'auront qu'à se louer du temps

qu'ils pourront consacrer à cette partie de notre grande Exposition. Ils en emporteront une connaissance approfondie des usages de ces différentes peuplades, sur qui se fixe l'attention des grandes puissances, attention bien compréhensible quand on songe aux immenses richesses si variées de ces pays lointains.

NORD.



LES BEAUX-ARTS A L'EXPOSITION

Le *Courrier mondain* — revue littéraire, artistique et immobilière qui se publie à Paris — consacre à notre Exposition un article élogieux et plein d'aperçus nouveaux que nous ne saurions passer sous silence.

Voici quelques extraits de cet article, qui est dû à la plume autorisée de M. Charles Morice (*Frédéric Fulbet*) :

L'Exposition lyonnaise promet d'être neuve, c'est du moins le désir des organisateurs, et je suis sûr qu'ils le réaliseront. Les nouvelles qui nous sont venues de là-bas affirment que déjà notre fameuse galerie des machines sera dépassée par le Palais du Parc. La Métropole n'en sera pas jalouse ; elle a pour sa cadette des sentiments de sœur, et, françaises toutes deux, elles se partageront la gloire acquise. Or, il faudrait tout ignorer de l'histoire contemporaine de l'art et de l'industrie pour ne pas être persuadé que Lyon — *prima sides Galliarum*, capitale mystique des canuts, patrie de Puvis de Chavanne — craint assez peu les plus hautes, les plus lointaines concurrences.

La fête donc qui se prépare au confluent du Rhône et de la Saône datera dans les fastes de ce siècle finissant. On y recensera les merveilles des sciences, des arts et du commerce, et les envoyés des plus illustres cités étrangères auront de quoi réfléchir devant les inventions soit nées du terroir, soit attirées là par l'activité décentralisatrice et la situation sans pareille de la grande ville lyonnaise.

Notre confrère signale ici la grande leçon artistique qui se dégageait de l'Exposition centennale de la peinture en 1889, qui se dégagera forcément de toutes les expositions du même genre, leçon d'indépendance qui — en dehors de toute pression officielle — tend à éclairer le goût public et, en donnant satisfaction au désir légitime de ceux qui « regardent et voient », dicte les choix de l'avenir, puis il continue :

La Centennale nous a donné une éclatante leçon d'indépendance en nous rappelant que tous les vrais novateurs ont eu à souffrir des étonnements de l'opinion qu'ils venaient justement pour réformer et que, pour eux, la justice fut toujours tardive. Il y avait même comme un accent de haute malice dans le fait d'accueillir à la Centennale, Monet, qui n'est pas au Luxembourg, Carrière qui n'y est pas encore.

Et pourtant la mesure n'était qu'à demi. Auprès de tel artiste qu'on s'applaudissait de voir à son rang, il fallait en regretter d'autres, desquels les noms s'imposaient à tous les passants. Une ligne arbitraire de démarcation persistait. L'impressionisme était plus toléré qu'accepté, on en limitait les manifestations pour des motifs qu'on eût eu quelque peine à dire. Et aux alentours du lieu officiel, dans les brasseries qui se titraient de Hongrie ou d'Autriche, avec accompagnement de saïje quels tziganes, impressionnistes et symbolistes exposaient des œuvres parmi lesquelles plusieurs sont actuellement classées, et dès lors méritaient plus d'attention.

Il appartient à l'Exposition prochaine de mettre à profit l'expérience acquise par l'Ex-

position de 89. — Puisque vous voulez faire nouveau, Messieurs les organisateurs de l'Exposition lyonnaise, voici une belle et rare nouveauté qui s'offre à vous : faites une large part à l'art pleinement indépendant, à celui qui n'a — ici même, à Paris — que des magasins de marchands de tableaux à sa disposition.

Il serait désirable qu'un des maîtres de cet art-là, M. Degas ou M. Monet, ou M. Ganguin, par exemple, prit l'initiative de cette concentration. Peut-être même ne serait-il pas impossible d'obtenir de l'Etat quelque assistance. Le directeur actuel des Beaux-Arts a prouvé plus d'une fois qu'il est favorable aux tentatives indépendantes ; or, n'y aurait-il pas de la probité et un haut intérêt, si l'on permet à des artistes ordinairement exclus de tout festival officiel, de dire, cette fois, librement, comme les plus heureux confrères, leurs motifs de compter sur l'avenir, n'y aurait-il pas de la probité et intérêt à leur faciliter les moyens de profiter de cette belle aubaine internationale ? car il faut compter avec de nombreuses difficultés matérielles. Je sais qu'on a demandé au peintre Vogler de grouper pour l'Exposition lyonnaise quelques peintres impressionnistes. Mais il faut une salle où réunir les œuvres, et l'on se contente, jusqu'à présent, d'offrir aux impressionnistes de construire cette salle à leurs frais. C'est déjà une faveur, remarquez-le ; pensez-vous qu'elle soit suffisante ? Les artistes les plus indépendants sont — par définition pour ainsi dire — les moins riches. Autant proposer aux poètes de les imprimer à leurs frais ! Je ne pense pas qu'on fasse aux lauréats du Luxembourg les mêmes conditions, — et les leur fit-on, je maintiendrais qu'il y a probité, qu'il y a par conséquent intérêt à favoriser, dans cette espèce de suprême concours, ceux que les hasards marchands de la vie artistique, la nature moins accessible de leur talent ou plus d'intransigeance, ont mis en mauvaise posture pour lutter à coups de billets de banque contre des rivaux fortunés.

Que ce soit l'Etat ou que ce soient les organisateurs de l'Exposition, peu importe, mais qu'on fasse les frais nécessaires d'un grand salon d'artistes indépendants. Si coûteux qu'il puisse être, le résultat vaudra l'effort. Ainsi, Lyon se sera acquis de très légitimes titres à l'estime et à la gratitude de tout ce qui, dans le monde, connaît l'art et l'aime, surtout dans ses tendances jeunes.

Ce salon des indépendants — qui serait la plus importante manifestation de l'art symboliste et de l'art impressionniste — nous permettrait de nous rendre exactement compte de l'orientation des artistes jeunes durant les dernières années. La part s'y ferait vite entre les vraies et les fausses audaces, le public y perdrait et ses témérités et ses timidités également ignorantes, et enfin la brusquerie même de la comparaison qui s'imposerait entre les habitudes de l'art... consacré et les désirs de l'art... sans titres ni titres, obligerait peut-être l'Etat, qui choisit et qui décore, à plus de clairvoyance, à plus de justice, comme aussi, ajoutons-le, les indépendants à parfois plus de sagesse.

Cet article est écrit dans une facture que nous n'avons pas à louer et il émet des appréciations d'une indiscutable justesse. Comme la littérature, comme la politique, l'art peut subir des fluctuations multiples qui sont toujours, dans l'esprit des initiateurs, comme une tendance vers le mieux, vers le Progrès.

Il convient donc, à notre sens, de s'intéresser à toute tentative nouvelle, de lui donner les moyens de s'étaler au grand jour, afin qu'on puisse juger de ses qualités, pour les propager, et que les novateurs aient l'occasion de se rendre compte des imperfections de leur idéal.

On va grouper ici quelques peintres impressionnistes : nous applaudissons de grand cœur, si le fait est vrai, à cette tentative inédite, mais il ne suffit pas de les grouper, encore convient-il de leur assurer le logement ; aussi sommes-nous absolument de l'avis de M. Charles Morice et demandons-nous avec lui qu'on veuille bien, dans le grand Pavillon des Beaux-Arts, réunir les œuvres de cette nouvelle école, plutôt que de les disséminer aux quatre coins de la salle. Il convient que le public ait une impression d'ensemble pour mieux juger de la valeur des toiles exposées et de l'autorité de cette école.

L'IMPRIMERIE A L'EXPOSITION

Le Syndicat des Maîtres-imprimeurs de Lyon a tenu à prouver que notre ville a été le berceau de l'imprimerie Française et que nulle part elle n'a été aussi rapidement et pour de longs siècles portée à un plus haut degré de perfection.

Outre une exposition collective qui réunira les meilleurs spécimens de l'Art moderne, il a eu l'heureuse idée d'organiser une exposition rétrospective où seront classés chronologiquement les produits de l'imprimerie lyonnaise depuis son origine jusqu'à nos jours ; un guide, écrit par un de nos érudits les plus compétents en la matière, accompagnera cet ensemble unique, qu'aucune ville ne pourrait présenter... à moins que les formalités administratives ne viennent étouffer ce projet dans l'œuf.

Enfin, quelques maisons se sont décidées à de gros sacrifices pour mettre sous les yeux du public les diverses opérations de l'imprimerie tant lithographique que typographique. Ce ne sera pas un des moindres attraits de l'Exposition, et il nous suffit, pour renseigner nos lecteurs sur la façon dont sera menée cette heureuse innovation, que ce sont les maisons Arnaud et Storck qui la réaliseront.

M. BERGER A LYON

Nous lisons dans le *Petit Journal* :

« M. Georges Berger vient de passer trois jours à Lyon, où il s'est occupé sans relâche avec le Maire, le Préfet, la Chambre de commerce et le Conseil supérieur, des derniers préparatifs de l'Exposition qui sera ouverte solennellement, le 29 avril, par M. Casimir-Périer, président du Conseil.

« L'accueil significativement sympathique qui a été fait à M. Berger montre les regrets qu'éprouvent le haut commerce et la grande industrie du Sud-Est de ne pas le voir placé à la tête de l'Exposition de 1900. »

LES COIFFEURS

La Chambre Syndicale des Patrons Coiffeurs de Lyon, organise pour le 3 septembre un *Concours international de coiffure* et, pour les 4, 5 et 6 septembre, un *Congrès national des Coiffeurs de France*.

La Chambre syndicale, sous l'active et intelligente impulsion que lui donne son dévoué président, M. Salanville, déploie les efforts les plus louables pour que ces deux réunions obtiennent le plus grand succès ; ce sera, nous en sommes certains, la légitime récompense de leurs efforts.

Notre Exposition, du reste, bénéficie dans une large mesure de la propagande que mène la Chambre syndicale des coiffeurs au profit de son Concours et de son Congrès.

A ce titre encore nous devons le féliciter de son initiative et de son activité.

CALENDRIER DES EXPOSITIONS INTERNATIONALES

1894

PARIS, Palais de l'Industrie. — Exposition internationale du Livre et des Industries du Papier, juillet à novembre.

SAN FRANCISCO (Amérique) — Exposition Universelle, suite Chicago (en cours).

LYON. — Exposition universelle internationale et coloniale, du 29 avril au 31 octobre.

ANVERS. — Exposition universelle internationale de l'Industrie, du Commerce et des Arts. Du 5 mai au 31 octobre.

ST-PETERSBOURG. — Exposition internationale de Fruits, Légumes, Boissons et Matériel agricole, du 22 septembre au 12 novembre.

VIENNE (Autriche). — Exposition internationale d'alimentation, du 20 avril au 10 juin.

PRAGUE (Bohême). — Exposition internationale de Boissons et produits alimentaires, du 13 au 16 mai.

DOCUMENTS OFFICIELS

Exposition de Lyon

MESURES DE SALUBRITÉ

ARRÊTÉ

Le Préfet du Rhône, officier de l'ordre national de la Légion d'honneur,

Vu la loi municipale du 5 avril 1884, notamment les articles 97 et 99 ;

Vu les articles 15 et 29 du cahier des charges de l'Exposition de 1894 ;

Considérant qu'il importe de prendre les mesures utiles pour maintenir dans un état satisfaisant de salubrité le parc de la Tête-d'or pendant la durée de l'Exposition ;

Que l'emplacement de l'Exposition se trouvant assis sur le territoire des deux communes de Lyon et de Villeurbanne, il appartient à l'autorité préfectorale de prescrire ces mesures de salubrité,

ARRÊTE :

Article premier. — Il est formellement interdit au concessionnaire de l'Exposition, comme à ses ayant-droits et sous-traitants, soit de répandre sur les terrains du Parc, soit de déverser directement ou par canalisation, dans le lac, les eaux usées, quelles qu'elles soient, ménagères, industrielles ou de vidanges.

Ces eaux devront être recueillies à l'intérieur des établissements, dans des tinettes mobiles ou dans des fosses étanches, d'une capacité suffisante pour éviter tout débordement. Ces tinettes seront vidées la nuit, dans les égouts voisins du Parc ; les fosses seront vidangées la nuit d'après le mode employé à Lyon.

Article 2. — Il est également interdit de jeter sur les terrains du Parc, ou de déposer dans les allées, des immondices et détritus solides de toutes sortes. Ces matières, qui ne pourront être conservées plus de vingt-quatre heures à l'intérieur des établissements, seront enlevées chaque jour dans des tombereaux de nettoyage.

Article 3. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4. — MM. les Maires de Lyon et de Villeurbanne, les Commissaires de police du

quartier des Brotteaux et de Villeurbanne, ainsi que tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera, en outre, affiché en nombre suffisant dans l'enceinte de l'Exposition, par les soins de M. le Maire de Lyon.

Lyon, le 24 Mars 1894.

Pour copie conforme,

Le Maire de Lyon :

D^r GAILLETON.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général pour la police :
A. ROSTAING.

Exposition universelle, internationale et coloniale
de Lyon

EN 1894

Jury international des Récompenses

RÈGLEMENT

(Suite).

TITRE II

Attributions des récompenses. — Dispositions spéciales aux expositions permanentes.

ART. 14. — L'attribution des récompenses instituées par l'article 9 résultera des opérations successives des jurys de classe, dont il a été parlé dans le titre I, des jurys de groupes et du jury supérieur dont il va être parlé.

ART 15. — Chaque jury de classe se réunira le 15 mai.

Dans sa première réunion il élira son bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un rapporteur. Les fonctions de rapporteur peuvent être confiées à l'un des membres du bureau.

Le président et le vice-président devront être, l'un français et l'autre étranger, lorsqu'il y aura un nombre suffisant d'exposants étrangers.

ART. 16. — Chaque jury de classe procédera à l'examen des objets exposés et établira, sans distinction de nationalités, le classement, par ordre de mérite, des exposants qui lui paraîtront dignes d'être récompensés.

Il dressera, à part, la liste des exposants qui, par application de l'article 8, se trouveront seuls mis hors concours.

Il classera enfin, sans distinction de nationalités, les collaborateurs, contremaîtres, ouvriers qu'il croira devoir signaler pour leur participation à la production d'objets remarquables, ou les membres individuels des sociétés pour le concours particulièrement zélé et dévoué qu'ils ont donné aux sociétés, institutions ou établissements figurant à l'Exposition.

Ces listes, revêtues de la signature des membres du jury de classe qui auront pris part au travail, seront remises au Conseil supérieur au plus tard le 1^{er} juillet.

Si un jury de classe n'a pas réuni ses listes à l'époque ci-dessus indiquée, elles seront établies d'office par le jury de groupe.

ART. 17. — Les présidents, les vice-présidents et les rapporteurs des *jurys de classe* composeront les *jurys de groupe*, qui se réuniront le 5 juillet 1894.

Il sera nommé, pour chaque *jury de groupe*, un président, deux vice-présidents et un secrétaire, qui pourront même être choisis en dehors des membres du jury.

Les nominations seront faites par arrêté du Maire, sur la présentation du Conseil supérieur.

ART. 18. — Chaque *jury de groupe* revisera et arrêtera les listes de classement présentées par les *jurys de classe*.

Il s'adjoindra successivement chaque *jury de classe* pour les délibérations qui le concernent et pour rédiger les propositions à faire au *jury supérieur*, relativement au nombre et à la répartition des récompenses de chaque catégorie à accorder pour chaque classe.

Les résultats des travaux des *jurys de groupe* devront être remis au Conseil supérieur le 1^{er} août 1894; si le rapport d'un groupe n'est pas terminé à cette date, le *jury supérieur* y pourvoira d'office.

ART. 19. — Le Jury supérieur aura pour Présidents d'honneur :

MM. le Gouverneur militaire ;

Le Premier Président de la Cour d'appel ;

Le Préfet du Rhône ;

Le Président du Conseil général du Rhône ;

Le Président de la Chambre de commerce de Lyon ;

Ils sera composé de :

M. le Maire de Lyon, Président du Conseil supérieur de l'Exposition, *Président* ;

MM. les Vice-Présidents du Conseil supérieur, *Vice-Présidents* ;

M. le Secrétaire de la Commission permanente du Conseil supérieur, *Secrétaire Général*.

MM. les Présidents de Groupes du Comité d'organisation ;

Les Membres du Corps Consulaire à Lyon ;

Les Sénateurs et Députés du Rhône ;

Les Secrétaires généraux de la Préfecture ;

Les Adjoints à la Mairie centrale ;

Les Présidents et Vice-Présidents de Jurys de Groupes ;

Le Président du Comité de la Presse lyonnaise ;

Le Président du Conseil d'Arrondissement de Lyon ;

Le Président du Tribunal de Commerce de Lyon ;

Le Président du Tribunal de Commerce de Villefranche ;

Le Président de la Chambre de Commerce de Tarare ;

Les Présidents des Conseils de Prud'hommes ;

Le Recteur de l'Académie de Lyon ;

Le Président du Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon ;

Le Trésorier-payeur général du Rhône ;

Le Directeur de la Banque de France ;

Le Syndic des Agents de change ;

Le Premier Vice-Président du bureau de bienfaisance ;

L'ingénieur en chef du département ;

Les Ingénieurs en chef de la Navigation ;

L'ingénieur en chef de la Voirie municipale ;

Le Vice-Président de la Chambre de Commerce de Lyon ;

L'Architecte en chef de la Ville de Lyon ;

Les Délégués de l'Exposition ouvrière ;

Le Concessionnaire général de l'Exposition, Directeur de l'Exploitation ;

Le Secrétaire général de l'Exploitation.

ART. 20. — Le *jury supérieur* se réunira le 5 août 1894. Il examinera les propositions des *jurys de groupe* et arrêtera, en dernier ressort, les listes, par ordre de mérite, des exposants récompensés de chaque classe, le nombre et la répartition des récompenses de différentes catégories attribuables aux exposants admis à être récompensés.

ART. 21. — Des diplômes spéciaux pourront être décernés aux personnes qui auront pris part à l'Exposition en dehors des conditions déterminées par la classification et par le présent règlement ; aux membres des divers comités, des commissions, des jurys, ainsi qu'aux fonctionnaires des services administratifs.

TITRE III

Attributions des récompenses. — Dispositions spéciales aux expositions temporaires et concours des groupes IX et X.

ART. 22. — Pendant toute la durée de l'Exposition, les *jurys de classe* intéressés, soumettront à l'agrément du maire de Lyon, Président du Conseil supérieur, les noms des associés qu'ils désireront s'adjoindre pour l'examen des produits compris dans les expositions temporaires et concours qui pourront avoir lieu pour certaines classes des groupes IX et X.

La présentation des noms de ces associés temporaires sera faite huit jours au plus tard avant la date qui aura été fixée pour l'ouverture de chacune de ces expositions temporaires ou concours.

ART. 23. — Dès que ces expositions temporaires ou concours seront terminés, chaque comité temporaire formé des membres du jury de la classe correspondante et des associés temporaires dressera, par ordre de mérite, la liste des exposants, collaborateurs et ouvriers qu'il jugera dignes de récompenses et les rangera en quatre catégories, sous les titres de *premiers prix*, *deuxièmes prix*, *troisièmes prix* et *mentions honorables* des concours partiels.

Ce classement sera immédiatement rendu public.

ART. 24. — Lorsque les expositions temporaires ou concours seront terminés, les *jurys de groupe* des groupes IX et X dresseront la liste nominative des exposants, collaborateurs et ouvriers auxquels les comités temporaires auront attribué des récompenses en conformité de l'article précédent ; ils décerneront ensuite à chaque lauréat un diplôme qui rappellera les prix et mentions honorables obtenus par lui dans les expositions temporaires et les concours pendant toute la durée de l'Exposition.

ART. 25. — Un règlement spécial sera établi par le comité du groupe X, pour les expositions et concours d'animaux reproducteurs de différentes races.

Lyon, le 15 mars 1894.

Le Maire de Lyon,
Président du Conseil supérieur de l'Exposition.
D^r GAILLETON.

La XX^e Fête Fédérale

LES SOKOLS A LYON

Dans les « Narodni Listy », principal organe slave de Bohême, on lisait, le 30 mars dernier, un excellent article en langue tchèque sur l'Exposition universelle de Lyon et la 20^e Fête fédérale française de gymnastique. Un de nos amis nous a donné la traduction de cet article dont voici la conclusion :

« Etant donné les relations d'amitié contractées par les deux nations à l'entrevue et fête de Nancy, nous sommes convaincus que nos compatriotes feront tous leurs efforts pour cimenter des sympathies si sincères et se rendront nombreux à cette nouvelle invitation de la part des gymnastes français. Nous engageons aussi les masses d'excursionnistes tchèques à se rendre de préférence cette année dans la belle vallée du Rhône pour visiter à Lyon la grande œuvre de paix et de progrès que nous offre à contempler la grande et chevelue nation française. »

Ainsi qu'on le voit, tout concorde avec les renseignements déjà parvenus pour confirmer l'espoir d'une importante délégation de Sokols à la 20^e Fête fédérale.

Aussi le Comité d'organisation, dans sa dernière séance, a-t-il été heureux d'adresser de chaleureux remerciements à nos chers camarades les Sokols et particulièrement à M. Anyz, rédacteur en chef des « Narodni Listy », de Prague, et sympathique ami de la France.

AU BON ACCUEIL



F. BONNET-BOBILLON
28, Cours Lafayette, 28
LYON

FABRIQUE GÉNÉRALE DE CHEMISES BOUTONS
Système breveté S. G. D. G., France et Étranger.

Exposition de Lyon en 1894

SERVICE D'ASSURANCE

De l'Exposition

S. CAUSSE

60, Rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau de l'Alliance

OFFICE DES

BREVETS D'INVENTION

Français et Étrangers

(Ancien cabinet J. FEUILLAT, fondé en 1849)

Dessins, Dépôts, Marques de Fabrique

P. BROCARD, Ingénieur, Expert près les Tribunaux
34, rue Ferrandière, Lyon.

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION

IMPRIMERIE

Typographique

J. JEANNIN
TRÉVOUX (Ain)

Succursale à Châtillon-sur-Chalaronne

JOURNAUX, VOLUMES, BROCHURES
CATALOGUES, PRIX COURANTS
PROSPECTUS, etc.

PRIX MODÉRÉS — CÉLÉRITÉ

GRANDE MAISON DE FOURNITURES

MESDAMES, n'achetez rien sans
aller visiter la Maison

F. MUSY

71, Chemin de Baraban, 71
(près la rue Paul-Bert)

Fabrique de Chapeaux paille et feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretonnes, Calicots, Cotons, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passementeries, Corsets, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie. — (Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.)

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

A. LUMIÈRE & SES FILS

Grand Prix, Exposition universelle de Paris 1889. — Capital : 3.000.000 de francs.

Usines à vapeur : Cours Gambetta et rue St-Victor
(Monplaisir-Lyon)

PRIX DES PLAQUES

9x12	9x18	11x15	12x16	13x18	12x20	15x21	15x22
3 fr.	4 fr.	4 fr.	4.20	4.50	5 fr.	6.75	7 fr.
18x24	21x27	24x30	27x33	30x40	40x50	50x60	
10 fr.	14 fr.	18 fr.	22 fr.	32 fr.	55 fr.	80 fr.	

PLAQUES ORTHOCHROMATIQUES

PAPIER au CITRATE d'ARGENT
pour l'obtention d'épreuves positives
par
NOIRCISSEMENT DIRECT

DÉVELOPPEURS
DIAMIDOPHÉNOL
SULFITES DE SOUDE
Anhydre et cristallisé.
PARAMIDOPHÉNOL

Dépôt chez tous les principaux Marchands de Fournitures photographiques.

CONSTRUCTION DE VOITURES DE LUXE, DE COMMERCE, TRAMWAYS ET WAGONS
DE CHEMIN DE FER. — MAISON FONDÉE EN 1857.

GUILLEMET + Membre du Jury. Hors-concours
à plusieurs Expositions.

15 Premiers Prix, — Grandes Croix de mérite. — Grands Prix. — 5 Diplômes
d'honneur. — 8 grandes Médailles d'or ou de 1^{re} classe.

LYON, 32-34, rue de Marseille, 32-34, LYON

Fournisseur des principales compagnies de Tramways, Omnibus,
Chemins de fer, Petites voitures, etc., etc.



La Source CACHAT

Se vend en bonbonnes de 10 et 25 litres, au

Dépôt central d'ALVIAN,

4, place des Célestins, et 2, rue des Archers,

LYON.

AVIS IMPORTANT

Ne faites aucune installation d'Elec-
tricité ou de Gaz, sans vous rendre compte
des avantages qu'offre la LAMPE A GAZ

LA LYONNAISE

économie garantie 50 0/0 sur les becs or-
dinaires, et de 35 0/0 sur l'électricité.

Système BARRIER, breveté S. G. D. G.

Usine rue Molière, 32, LYON

CUVRERIE EN TOUS GENRES

RÉPARATIONS D'APPAREILS DE TOUS SYSTÈMES.

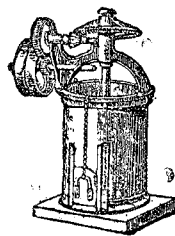
J. DELACQUIS

CONSTRUCTION MÉCANIQUE (Breveté S. G. D. G.)

3, rue du Château, 3 (près le cours Gambetta), LYON

18 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Fournisseur de l'Etat et des Hospices civils



Matériels complets pour entrepreneurs : BÉTON
NIÈRES circulaires à grand travail, nouveau système
Br. S. G. D. G.; pour béton, chaux, ciment et mâ-
chefer. — Echelles d'engins, treuils, broyeurs à
mortier, voies portatives, wagonnets, monte-cha-
rges, locomobiles, etc.; charpentes en fer et fonte,
réservoirs en tôle. — Spécialités de pompes à ma-
nège pour l'arrosage, pompes à main de tous systè-
mes et de toutes profondeurs. — Presse, au pressoir
à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture ou l'in-
dustrie.

TRAVAUX ET INSTALLATION D'USINES DE TOUT GENRE.

OFFICE LYONNAIS

DES EXPOSANTS

Agréé par le Concessionnaire général.

Directeur : A. CAUDRON

79, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, 79

Se charge, à des prix modérés et à forfait,
de la représentation générale des commer-
çants et industriels à l'Exposition de Lyon,
et de toutes les demandes relatives à leur
participation à l'Exposition.

L'OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS

se charge également de la représentation
des exposants vis-à-vis du Jury.

Dans les traités à forfait, sont com-
prises la prise et la remise en gare
des objets à exposer.

L'OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS

s'occupe non-seulement de la représen-
tation générale, mais aussi de la location des
vitrines, de l'installation des produits et de
leur réexpédition.

L'entrepreneur avec lequel l'Office lyon-
nais a traité, lui permettra d'établir des prix
extrêmement avantageux.

Nous le recommandons donc à tous nos
lecteurs.

EXPORTATION MAISON FONDÉE en 1862 EXPORTATION

Médailles Or et Argent aux Expositions Universelles

S'UC BOURGUIGNON
SIMON AINÉ

Exquis, Puissant, Tonique, Digestif, à base d'alcool vieux pur de vin.

FINE ABRICOT

LIQUEUR EXQUISE EXTRA-FINE

Spécialité de PRUNELLE et CASSIS de Bourgogne



VILLACABRAS
La seule eau purgative naturelle, qui, filtrée suivant
le SYSTÈME PASTEUR, soit EXEMPTÉ de MICROBES
VILLACABRAS
Un usage répété ne fatigue pas l'estomac, ne cause
jamais de coliques; dose purgative, 1/2 flacon. —
Laxative, un verre à Bordeaux.
VILLACABRAS
Dans toutes les Pharmacies
Entrepôt général: 193, Av. de Saxe
LYON

AUX EXPOSANTS

LINOLEUM-EXPOSITION, larg. 183, le mètre carré, 3 francs.

TAPIS ECOSSAIS, beaux dessins, larg. 250, le mètre cour., 7 francs.

TAPIS RAYURES, beaux dessins, larg. 183, le mètre cour., 1 fr. 95.

TAPIS FANTAISIE, en tous genres, Moquettes, velouté, bouclé.

TOILES CIRÉES, Paillassons, Brosserie.

STORES, 2 francs le mètre carré, tout monté.

JOSSERAND, 19, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON

On traite à forfait pour les grosses fournitures.

